

**AgroGeneration**

Exercice clos le 31 décembre 2015

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

FINEXSI AUDIT  
14, rue de Bassano  
75116 Paris  
S.A. au capital de € 57.803

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres  
1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## AgroGeneration

Exercice clos le 31 décembre 2015

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AgroGeneration, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes 3.1, 2.4 et 4.5 de l'annexe concernant :

- l'environnement macro-économique ukrainien et ses évolutions qui pourraient affecter défavorablement les résultats d'exploitation ainsi que la situation financière du groupe (note 3.1 *Risques politiques en Ukraine*) ;
- l'application par le groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 du modèle de réévaluation à ses immobilisations corporelles situées en Ukraine ainsi que les impacts de cette réévaluation sur les états financiers du groupe (notes 4.5 *Juste valeur des immobilisations* et note 2.4 *Réévaluation des immobilisations corporelles*).

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 4 de l'annexe aux états financiers mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la direction, et notamment ceux relatifs à la valorisation des actifs biologiques selon la norme IAS 41 et au test de dépréciation des actifs incorporels.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par votre groupe, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction, et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par votre groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 29 avril 2016

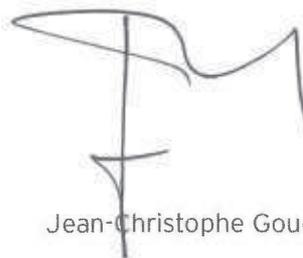
Les Commissaires aux Comptes

FINEXSI AUDIT



Olivier Péronnet

ERNST & YOUNG et Autres



Jean-Christophe Goudard



# États financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

**AGRO**   
*Generation*



## SOMMAIRE

<b>BILAN CONSOLIDE</b>	<b>4</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</b>	<b>5</b>
<b>ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE</b>	<b>6</b>
<b>TABLEAU CONSOLIDE DE VARIATION DES FONDS PROPRES</b>	<b>7</b>
<b>TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>8</b>
<b>NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS</b>	<b>10</b>
1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	10
<i>Informations générales et contexte</i>	10
2. PRINCIPAUX EVENEMENTS SURVENUS AU COURS DE LA PERIODE	11
2.1. <i>Restructuration de la dette par émission d'Obligations subordonnées remboursables en actions nouvelles ou existantes (OSRANE)</i>	11
2.2. <i>Avenant au prêt souscrit auprès de la BERD</i>	12
2.3. <i>Agroholding Tornado</i>	12
2.4. <i>Réévaluation des immobilisations</i>	12
2.5. <i>Émission de bons de souscription d'actions</i>	13
3. GESTION DES RISQUES FINANCIERS	14
3.1. <i>Risques politiques en Ukraine</i>	14
3.2. <i>Risques liés à l'évolution de l'environnement juridique et fiscal</i>	15
3.3. <i>Risques liés aux variations des taux de change</i>	15
3.4. <i>Risques liés aux variations des prix des matières premières</i>	16
3.5. <i>Risques de liquidité pour le financement des cultures</i>	17
3.6. <i>Risques de contrepartie</i>	17
3.7. <i>Risques liés au rapatriement des capitaux</i>	17
4. PRINCIPAUX JUGEMENTS ET ESTIMATIONS COMPTABLES	17
4.1. <i>Test de dépréciation sur les actifs incorporels</i>	18
4.2. <i>Juste valeur des actifs biologiques et valeur de cession nette des produits d'agriculture</i>	18
4.3. <i>Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres</i>	18
4.4. <i>Droit de préemption sur les locations de terrain</i>	18
4.5. <i>Juste valeur des immobilisations</i>	19
5. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE	19
5.1. <i>Modifications du régime de TVA privilégié applicable aux sociétés agricoles</i>	19
5.2. <i>Endommagement des cultures d'hiver</i>	19
5.3. <i>Remboursement anticipé d'obligations OSRANE en actions</i>	19
6. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES	20
6.1. <i>Référentiel comptable</i>	20
6.2. <i>Consolidation</i>	21
6.3. <i>Conversion des devises</i>	22
6.4. <i>Immobilisations incorporelles</i>	23
6.5. <i>Immobilisations corporelles</i>	23
6.6. <i>Dépréciation des actifs non-financiers</i>	24
6.7. <i>Actifs et passifs financiers</i>	25
(a) <i>Créances clients</i>	25
(b) <i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	26



(c) Dettes fournisseurs	26
(d) Emprunts bancaires et autres dettes non-courantes	26
6.8. Agriculture	26
6.9. Subventions publiques	28
6.10. Stocks	29
6.11. Capital social	29
6.12. Impôts courants et différés	29
6.13. Avantages du personnel	31
6.14. Provisions	31
6.15. Chiffre d'affaires	31
6.16. Contrats de location (le Groupe ayant la qualité de preneur de baux)	32
6.17. Rémunérations en actions	32
7. INFORMATION SECTORIELLE	33
8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET DROITS AU BAIL	34
9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35
10. ACTIFS FINANCIERS	36
11. IMPOT SUR LES SOCIETES	37
11.1. Analyse de l'impôt sur les sociétés : justificatifs fiscaux	37
11.2. Actifs et passifs d'impôts différés	38
12. STOCKS	38
13. ACTIFS BIOLOGIQUES	39
14. CLIENTS ET AUTRES CREANCES	42
15. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	43
16. EMPRUNTS	43
17. CAPITAL SOCIAL	45
18. PROVISIONS	46
19. FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	47
20. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS	48
21. PRODUITS DES ACTIVITES D'EXPLOITATION ORDINAIRES	49
22. COUTS FONCTIONNELS / COUTS PAR NATURE	50
23. AUTRES PRODUITS ET CHARGES	51
24. RESULTAT FINANCIER NET	51
25. RESULTAT PAR ACTION	52
26. REMUNERATION PAR ACTIONS	53
26.1. Attribution de BSPCE	53
26.2. Attribution de stock-options	54
27. ENGAGEMENTS	56
27.1. Engagements financiers	56
27.2. Engagements liés aux activités d'exploitation	57
28. PARTIES LIEES	58
28.1. Actionnariat et gouvernance	58
28.2. Transactions avec des parties liées	59
29. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	60
30. LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES	61



## Bilan consolidé

(en milliers d'euros)

Actifs	Note	31 décembre 2015	31 décembre 2014
<b>Actifs non courants</b>		<b>81 428</b>	<b>63 560</b>
Immobilisations incorporelles	8	37 922	40 876
Immobilisations corporelles	9	43 070	22 181
Actifs financiers	10	245	275
Actifs biologiques	13	191	228
Impôts différés actifs	11.2	-	-
<b>Actifs courants</b>		<b>52 498</b>	<b>35 323</b>
Stocks	12	14 251	10 916
Actifs financiers	10	16 173	1 798
Actifs biologiques	13	14 491	12 093
Clients et autres créances	14	3 652	5 101
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	3 931	5 415
<b>Total actifs</b>		<b>133 926</b>	<b>98 883</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>			
<b>Capitaux propres</b>		<b>69 462</b>	<b>6 569</b>
Capital social	17	4 925	4 618
Prime d'émission	17	168 955	166 468
Autres réserves		(59 421)	(101 199)
Report à nouveau		(39 790)	(18 275)
Réserves de réévaluation		38 835	-
Écarts de conversion		(36 114)	(23 378)
Résultat net		(7 928)	(21 665)
Intérêts minoritaires		-	-
<b>Passifs non courants</b>		<b>14 460</b>	<b>58 362</b>
Provisions	18	-	-
Emprunts et dettes financières non courants	16	14 282	58 362
Impôts différés passifs	11.2	178	-
<b>Passifs courants</b>		<b>50 004</b>	<b>33 952</b>
Provisions	18	-	-
Emprunts et dettes financières courants	16	40 265	24 241
Fournisseurs et autres dettes	19	8 277	8 894
Dettes courantes d'impôt sur les bénéfices		1 462	817
<b>Total passifs et capitaux propres</b>		<b>133 926</b>	<b>98 883</b>



## Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	2015	2014
<b>Chiffre d'affaires</b>	21	58 861	64 620
Écart de juste valeur des actifs biologiques et produits finis	13	18 921	12 732
Coût des ventes	22	(53 814)	(55 679)
<b>Marge brute</b>		<b>23 968</b>	<b>21 673</b>
Frais commerciaux, généraux et administratifs	22	(13 417)	(14 647)
Autres produits et charges	23	855	6 085
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>11 406</b>	<b>13 111</b>
Résultat financier net	24	(19 556)	(36 190)
Impôt sur les bénéfices	11.1	222	(15)
<b>Résultat net d'impôt des activités poursuivies</b>		<b>(7 928)</b>	<b>(23 094)</b>
<b>Résultat net d'impôt des activités cédées (part du Groupe)</b>		-	1 429
<b>Résultat net d'impôt des activités poursuivies et cédées (part du Groupe)</b>		<b>(7 928)</b>	<b>(21 665)</b>
<b>Résultat attribuable aux intérêts minoritaires</b>		-	-
<b>Résultat net de la période</b>		<b>(7 928)</b>	<b>(21 665)</b>
Résultat net imputable aux actionnaires du Groupe (en milliers d'euros)		(7 928)	(21 665)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		93 449 133	91 927 864
<b>Résultat par action (en euros par action)</b>	25	<b>(0,08)</b>	<b>(0,24)</b>
Résultat net imputable aux actionnaires du Groupe après dilution (en milliers d'euros)		(7 928)	(21 655)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et potentielles		93 449 133	91 927 864
<b>Résultat dilué par action (en euros par action)</b>	25	<b>(0,08)</b>	<b>(0,24)</b>



## État du résultat global consolidé

(en milliers d'euros)

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
<b>Résultat net de la période</b>	<b>(7 928)</b>	<b>(21 665)</b>
<b>Éléments non-recyclables en résultat, net d'impôts</b>	<b>38 985</b>	<b>-</b>
Plus-values de réévaluation des immobilisations corporelles	38 985	-
<b>Éléments recyclables en résultat, net d'impôts</b>	<b>(12 736)</b>	<b>(22 791)</b>
Écarts de conversion	(12 736)	(22 791)
<b>Résultat global total de la période</b>	<b>18 321</b>	<b>(44 456)</b>



## Tableau consolidé de variation des fonds propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves	Report à nouveau	Écarts de réévaluation***	Écarts de conversion*	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2013</b>	<b>4 618</b>	<b>166 468</b>	<b>(101 169)</b>	<b>(18 275)</b>	<b>-</b>	<b>(587)</b>	<b>51 055</b>	<b>-</b>	<b>51 055</b>
Emission de nouvelles actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	12	-	-	-	12	-	12
Ecart de conversion*	-	-	-	-	-	(22 791)	(22 791)	-	(22 791)
Rémunération en actions	-	-	(4)	-	-	-	(4)	-	(4)
Auto-détention	-	-	(38)	-	-	-	(38)	-	(38)
Résultat net de la période	-	-	-	(21 665)	-	-	(21 665)	-	(21 665)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2014</b>	<b>4 618</b>	<b>166 468</b>	<b>(101 199)</b>	<b>(39 940)</b>	<b>-</b>	<b>(23 378)</b>	<b>6 569</b>	<b>-</b>	<b>6 569</b>
Emission de nouvelles actions**	307	2 487	-	-	-	-	2 794	-	2 794
Emission des OSRANE**	-	-	41 759	-	-	-	41 759	-	41 759
Variation de périmètre	-	-	(3)	-	-	-	(3)	-	(3)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	38 985	(12 736)	26 249	-	26 249
Reclassement entre écart de réévaluation et report à nouveau	-	-	-	150	(150)	-	-	-	-
Auto-détention	-	-	22	-	-	-	22	-	22
Résultat net de la période	-	-	-	(7 928)	-	-	(7 928)	-	(7 928)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2015</b>	<b>4 925</b>	<b>168 955</b>	<b>(59 421)</b>	<b>(47 718)</b>	<b>38 835</b>	<b>(36 114)</b>	<b>69 462</b>	<b>-</b>	<b>69 462</b>

### (\*) Écarts de conversion

La forte dévaluation de la hryvnia ukrainienne en 2014 et en 2015 a eu un impact significatif sur l'actif et le passif des États financiers consolidés.

L'impact négatif des écarts de conversion pour l'exercice 2015 s'élève à **12 736 €** et se décompose comme suit :

**24 961 € de perte** due aux prêts inter-entreprises accordés aux entités ukrainiennes dont les transactions sont libellées en USD et converties dans la devise fonctionnelle (hryvnia ukrainienne) au taux de change de clôture. Ces prêts ont été traités comme faisant partie de l'investissement net (cf. Note 24).

**307 € de profit** dû à l'écart de conversion par rapport au **bénéfice de l'exercice en cours** découlant de la différence entre les taux moyen et de clôture (24,19 UAH/ EURO et 26,22 UAH/EURO, respectivement) ;

**11 918 € de profit** dû à la conversion des actifs nets à l'ouverture à un taux de clôture (26,22 UAH/EUR) différent du taux de clôture précédent (19,23 UAH/EUR) : le profit s'explique par le fait que les bénéfices non distribués des entités ukrainiennes sont négatifs.

### (\*\*) Émission d'OSRANE

Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015, le Groupe a procédé à l'émission d'OSRANE pour un montant total de 59,6 M€ (net de frais d'émission), à l'origine d'une augmentation des capitaux propres de 44,6 M€.

### (\*\*\*) Écarts de réévaluation

L'impact de la réévaluation des immobilisations, comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, s'élève à 39 M€ (cf. Note 2.4).

(\*\*\*\*) Écarts de réévaluation des immobilisations cédées en 2015.



## Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Note	2015	2014
<b>Résultat net de la période</b>		<b>(7 928)</b>	<b>(23 094)</b>
Amortissement des immobilisations		7 037	7 294
Provisions*		-	(546)
Plus- ou moins-values de cession*		113	398
Résultat financier net	24	19 556	36 190
Impôts différés et impôt sur les sociétés		(222)	15
Dépréciation de stocks et actifs biologiques		-	(363)
Ajustement de la juste valeur des actifs biologiques et des stocks		(6 048)	(2 169)
Dépréciation des immobilisations	23	1 385	-
Autres charges et produits sans incidence sur la trésorerie		(8)	58
<b>Marge opérationnelle</b>		<b>13 885</b>	<b>17 783</b>
Variation sur compte fournisseurs et autres créditeurs**		2 086	4 286
Variation de stocks		(10 495)	(4 656)
Variation d'actifs biologiques		4 380	1 952
Variation sur compte clients et autres créances***		(140)	(713)
Impôt sur les bénéfices de société		-	(16)
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>(4 169)</b>	<b>853</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		<b>9 716</b>	<b>18 636</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Acquisition de filiales		(3)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles		(1 579)	(2 325)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(55)	(64)
Acquisition d'immobilisations financières****		(1 144)	(2 030)
Cession de filiales		-	1 284
Cession d'immobilisations corporelles		136	84
Cession d'immobilisations incorporelles		-	-
Cession d'immobilisations financières		39	73
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(2 607)</b>	<b>(2 978)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Achat / vente d'actions propres		22	93
Émission d'OSRANE (net des frais d'émission)		1 858	-
Diminution / (augmentation) des dépôts à terme garantis	10	(14 367)	-
Émission d'emprunts		31 953	41 649
Remboursement d'emprunts		(16 268)	(37 781)
Gains / (pertes) liés aux différences de change réalisées	24	(2 491)	(12 330)
Intérêts versés		(8 298)	(6 568)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>(7 591)</b>	<b>(14 937)</b>
Incidences des variations de change sur la trésorerie et sur les équivalents de trésorerie		(1 003)	(2 531)
<b>Variation de trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>(1 484)</b>	<b>(1 810)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture</b>	15	<b>5 415</b>	<b>7 225</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture</b>	15	<b>3 931</b>	<b>5 415</b>



\* Les flux de trésorerie opérationnels de l'exercice 2014 incluaient l'impact de la cession des opérations menées en Argentine (1 018 k€), représenté par une reprise de provision de 2 500 k€ et une perte réelle de 1 482 k€ consécutive à l'opération.

\*\* Dans le bilan consolidé, les créances clients au 31 décembre 2015 comprennent les avances payées aux fournisseurs du Groupe en rapport avec les intrants de la récolte 2016. Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la variation des avances fournisseurs (flux de trésorerie négatif / augmentation des créances), égale à 581 k€ hors effet de change, est présentée comme une variation des dettes fournisseurs.

\*\*\* Dans le bilan consolidé, les dettes fournisseurs au 31 décembre 2015 comprennent les avances versées par les clients du Groupe en rapport avec les livraisons censées intervenir au début de l'exercice 2016. Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la variation des avances clients (flux de trésorerie positif / augmentation des dettes), égale à 174 k€ hors effet de change, est présentée comme une variation des créances clients.

\*\*\*\* En 2014, l'augmentation des dépôts à terme garantis était portée sur cette ligne pour 2001 k€. En 2015 les variations des dépôts à terme garantis figurent dans les flux liés aux activités de financement.



## Notes annexes aux États financiers consolidés

---

Les États financiers consolidés du Groupe AgroGeneration (« AgroGeneration », « le Groupe » ou « la Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 19 avril 2016. Ces États financiers sont présentés en milliers d'euros pour tous les exercices financiers, sauf pour les résultats par action.

### 1. Périmètre de consolidation

Les États financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 comprennent les comptes d'AgroGeneration SA et de toutes les sociétés contrôlées par le Groupe, ainsi que ceux des sociétés contrôlées conjointement et des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative. On se reportera à la Note 30 pour la Liste des entités consolidées.

### Informations générales et contexte

AgroGeneration a été créée en mars 2007. Sa société-mère est une société anonyme (AgroGeneration SA) inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 494 765 951, dont les actions sont cotées sur le marché Alternext de NYSE-Euronext Paris depuis le 1er mars 2010.

L'adresse du siège social est 18 rue Pasquier, 75008 Paris.

Les informations relatives à l'actionnariat et à la gouvernance sont présentées à la Note 28.1.



## 2. Principaux événements survenus au cours de la période

### 2.1. Restructuration de la dette par émission d'Obligations subordonnées remboursables en actions nouvelles ou existantes (OSRANE)

AgroGeneration a annoncé le 30 décembre 2014 son **plan de restructuration de la dette** consistant à :

- convertir les obligations cotées et non-cotées de la Société en Obligations subordonnées remboursables en actions nouvelles ou existantes (OSRANE) ; et
- conclure un avenant au prêt accordé par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), principalement en obtenant une dérogation aux ratios financiers existants, le rééchelonnement du prêt accordé et la fixation de nouveaux ratios financiers pour l'avenir (cf. Note 2.2).

Etant dans l'impossibilité de recueillir le consentement unanime des porteurs d'obligations cotées, AgroGeneration a engagé une Procédure de sauvegarde financière accélérée devant le Tribunal de commerce de Paris le 15 janvier 2015. Le tribunal a annoncé l'ouverture de la procédure le 22 janvier 2015 et rendu sa décision le 27 février 2015 suivant en approuvant le Plan de sauvegarde financière.

Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2015, le Groupe a émis 625 753 OSRANE (« Obligations subordonnées remboursables en actions nouvelles ou existantes »), d'une valeur nominale de 100 €, porteuses d'un intérêt au taux de 8 % payable deux fois par an (aux 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre).

Les obligations ont été souscrites pour une partie en numéraire (4 878 200 €), et pour une autre partie (57 697 100 €), par compensation de créances, y compris celles détenues par des porteurs d'obligations cotées (21,1 M€), Konkur Investments Limited (36 M€) et d'autres créanciers à court terme (0,6 M€).

Les OSRANE seront remboursées à l'échéance, le 1<sup>er</sup> avril 2019, à raison de 192 actions nouvelles ou existantes par OSRANE. À chaque date de détachement du coupon, les porteurs d'obligations pourront opter pour un remboursement anticipé et seront éligibles à l'attribution d'actions bonus (quatre actions supplémentaires par OSRANE et pour chaque semestre restant). Le nombre d'actions converties à la date du remboursement anticipé est limité à 216 par OSRANE au 31 mars 2016.

Le 30 septembre 2015, certains porteurs d'OSRANE ont opté pour un remboursement anticipé. En conséquence, les 6 147 460 d'actions nouvelles ont été émises en échange de 27 943 obligations subordonnées OSRANE. Il en résulte une augmentation de capital de 2,8 M€ (Note 17).

Les obligations OSRANE sont cotées sur le marché d'Alternext Paris sous le code ISIN FR0012600872.

#### **Comptabilisation des OSRANE dans les États financiers consolidés au 31 décembre 2015**

Les OSRANE sont comptabilisées comme **instruments financiers composés** selon IFRS 32.28 Instruments financiers dans la mesure où elles comprennent une composante dette (remboursement d'un intérêt sur une période de quatre ans) et une composante capitaux propres pour le solde.



(en milliers d'euros)	Valeur nominale	Valeur comptable à la date d'enregistrement
OSRANE émises	62 575	
Frais d'émission	(3 020)	
Composante dette		15 599
Composante capitaux propres		43 956
<b>TOTAL</b>	<b>59 555</b>	<b>59 555</b>

Au 31 Décembre 2015, le montant de la dette (incluant les intérêts courus non échus) est de 12 704 k€ (cf. Note 16).

La valeur actuelle de la composante dette est calculée en retenant un taux d'actualisation de 15 %. La dette est remboursée sur une période de quatre ans au taux d'intérêt effectif de 18,4 % (lequel prend en compte les frais d'émission affectés à la dette et les flux de trésorerie réels).

Au 31 décembre 2015, la dette d'OSRANE d'échéance inférieure à 1 an s'élevait à 4 074 k€ (Cf. Note 16).

## 2.2. Avenant au prêt souscrit auprès de la BERD

Le 15 janvier 2015, le Groupe a signé un avenant à la convention de prêt, prenant effet au 31 mars 2015 et prévoyant les changements principaux suivants :

- report d'un an des échéances de remboursement du prêt (nouveaux termes : dix versements semestriels égaux à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016, dernier versement le 3 septembre 2020) ;
- actualisation des définitions et du mode de calcul des ratios prévus dans les covenants ;
- passage de la composante fixe du taux d'intérêt de 8 % à 8,5 %.

## 2.3. Agroholding Tornado

Un accord général a été signé en février 2015 pour acquérir Agroholding Tornado, propriétaire d'un élévateur à grains d'une capacité de stockage de 39 100 tonnes. Cette acquisition a été financée par les flux de trésorerie opérationnels en plusieurs mensualités.

À la fin de l'exercice 2015, le Groupe, estimant qu'un certain nombre des conditions ayant initialement motivé l'accord n'étaient plus réunies, a décidé de ne prendre aucun risque et d'annuler l'accord. Les acomptes payés (0,7 M€) ont été dépréciés au 31 décembre 2015. La Société n'est exposée à aucun autre risque associé à cette opération.

## 2.4. Réévaluation des immobilisations corporelles

Le Groupe a réévalué l'ensemble des classes d'immobilisations corporelles situées en Ukraine. En 2015, la réévaluation a été réalisée par un expert indépendant au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et au 31 décembre 2015. La juste valeur



a été déterminée en hryvnia ukrainienne et en dollar américain et comptabilisée par les entités ukrainiennes dans leur devise fonctionnelle.

Au 31 décembre 2015, l'impact net total des deux réévaluations (avant impôts) s'élevait à 38,2 M€, se décomposant en une augmentation de 39,9 M€ de la juste valeur de certaines immobilisations, comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global, et en une diminution de 1,6 M€ de celle d'autres immobilisations, portée dans le compte de résultat (cf. Note 23). Les détails des deux réévaluations par classe d'immobilisations sont présentés ci-dessous :

(en milliers d'euros)	<u>Augmentation de valeur</u>	<u>Diminution de valeur</u>	<u>Impact net de la réévaluation</u>
Constructions	14 228	(746)	13 482
Machines et équipements (y compris en location-financement)	24 950	(487)	24 463
Autres immobilisations corporelles	669	(293)	376
Immobilisations corporelles en cours	43	(116)	(73)
<b>Impact de la réévaluation au 31 décembre 2015</b>	<b>39 890</b>	<b>(1 642)</b>	<b>38 248</b>
Impôts différés sur la réévaluation	(905)	-	(905)
<b>Impact net de la réévaluation au 31 décembre 2015</b>	<b>38 985</b>	<b>(1 642)</b>	<b>37 343</b>

L'impact fiscal de la réévaluation a donné lieu à la constatation initiale d'un passif d'impôt différé d'un montant de 905 k€. Ce passif a été comptabilisé par les entités ukrainiennes soumises à l'impôt sur les bénéfices. Une partie de ces sociétés ayant accumulé des pertes fiscales pouvant être compensées par des bénéfices imposables futurs, un actif d'impôt différé a également été constaté à hauteur de 727 k€ (cf. Note 11.2).

Si les immobilisations du Groupe avaient été évaluées selon la méthode du coût historique, leur valeur comptable aurait été comme suit :

(en milliers d'euros)	
<b>Immobilisations corporelles du Groupe</b>	<b>31 décembre 2015</b>
Constructions	5 500
Machines et équipements et autres	7 956
Immobilisations corporelles en cours	152
<b>Total</b>	<b>13 608</b>

## 2.5. Émission de bons de souscription d'actions

Les 57 264 394 bons délivrés à Konkur aux termes de l'accord de fusion avec Harmelia (cf. Note 16 des États financiers consolidés au 31 décembre 2014) ne seront pas exerçables et ont donc été annulés en 2015.

Le 25 juin 2015, la Société a tenu l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires, qui a autorisé le Conseil d'administration à émettre des bons de souscription d'actions avec suppression des droits préférentiels de souscription en faveur de Konkur Investments Limited. Le Conseil d'administration tenu le 30 septembre 2015 a décidé de délivrer à Konkur 1 379 487 bons de souscription à un prix compris entre 1,79 € et 2,5 €.



### 3. Gestion des risques financiers

#### 3.1. Risques politiques en Ukraine

Le Groupe mène la plupart de ses activités en Ukraine. Bien que l'économie ukrainienne soit réputée être une économie de marché, elle continue de présenter certaines caractéristiques d'une économie en transition, parmi lesquelles de faibles niveaux de liquidités sur les marchés de capitaux, une inflation élevée et de forts déséquilibres des finances publiques et du commerce extérieur.

En 2015, la situation politique et économique de l'Ukraine a continué à se détériorer significativement. Conjugée aux tensions régionales, l'agitation politique et sociale, qui a débuté fin 2013 et s'est poursuivie en 2014, a conduit au rattachement de la République autonome de Crimée à la Russie, à un véritable conflit armé avec les séparatistes occupant en partie les régions de Donetsk et Lugansk, et en définitive, à une très forte détérioration des relations politiques et économiques entre l'Ukraine et la Fédération de Russie. Ces facteurs ont contribué au déclin des grands indicateurs économiques, au creusement du déficit budgétaire de l'État, à l'épuisement des réserves de change de la BNU et, par conséquent, à la poursuite de la dégradation des notes de crédit de la dette souveraine ukrainienne.

À ce jour, la situation politique et économique s'améliore lentement dans le pays. En l'absence d'opération militaire notable, la zone de conflit semble être figée. Par ailleurs, suite à un accord avec ses principaux créanciers, l'Ukraine a obtenu cet été un prêt de 17 milliards d'USD de la part du FMI, signe encourageant du redressement du pays. Plus récemment, l'agence de notation Standard & Poor's a relevé sa note en la faisant passer de CCC+ à B-.

Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015, la hryvnia ukrainienne (l'« UAH ») s'est dépréciée d'environ 50 % par rapport au dollar américain et d'environ 35 % par rapport à l'euro, selon les taux de change UAH/USD et UAH/EUR de la Banque nationale d'Ukraine (la « BNU »). La BNU a mis en place des restrictions sur l'achat de devises étrangères et les règlements transfrontaliers et élargi les conditions imposant la conversion obligatoire des revenus en devises étrangères en hryvnia ukrainienne.

Les effets connus et estimables des événements précédents sur la situation financière et les résultats du Groupe au cours de l'exercice comptable ont été pris en compte en préparant les présents états financiers consolidés.

Le Gouvernement s'est engagé à orienter sa politique dans le sens d'une association avec l'Union européenne, à mettre en œuvre une série de réformes visant à résorber les déséquilibres de l'économie, des finances publiques et de la gouvernance publique, et à améliorer le climat d'investissement.

La stabilisation de l'économie ukrainienne dans un avenir proche dépend du succès des actions entreprises par le Gouvernement et de l'obtention d'un soutien financier continu de la part des bailleurs de fonds internationaux et des institutions financières internationales.

Le Groupe possède un certain nombre de filiales d'exploitation agricole dans l'oblast de Kharkiv, où la stabilisation marquée de la situation limite le risque de durcissement de la confrontation et de conflit militaire. Au 31 décembre 2015, la valeur constatée des actifs du Groupe situés dans l'oblast de Kharkiv est de 45,4 M€. En 2016, les semis du Groupe dans l'oblast de Kharkiv représentent une superficie de 63 278 ha.



La direction de la société surveille les évolutions actuelles de son environnement et prend les mesures appropriées pour en minimiser les effets négatifs dans la mesure du possible. L'évolution défavorable des conditions politiques, macroéconomiques et/ou du commerce international serait de nature à pénaliser la situation financière et les résultats du Groupe d'une manière qui ne peut pas encore être déterminée.

### **3.2. Risques liés à l'évolution de l'environnement juridique et fiscal**

À l'heure actuelle, l'Ukraine ne dispose pas d'un système juridique suffisamment développé pour lui permettre de stimuler et de consolider une économie de marché stable. Relativement récentes, ses lois fondamentales sont en outre sujettes à changement et souvent marquées par l'ambiguïté et l'incohérence : le cadre législatif ukrainien connaissant des évolutions rapides, une partie en sont ainsi encore au stade des discussions ou en voie d'adoption par le Parlement national.

L'ampleur des incertitudes s'explique également par la possibilité donnée aux différents organismes réglementaires de réinterpréter une loi applicable, en particulier dans le domaine de la fiscalité, en lui conférant parfois même un effet rétroactif. Le fait que l'efficacité du corpus législatif soit subordonnée à la mise en œuvre de décrets, qui restent pour la plupart encore à promulguer (ce qui crée des vides juridiques) ou l'ont déjà été mais dont le contenu diffère substantiellement des règles et des conditions établies par la loi correspondante, contribue à un manque général de clarté et fait naître de nombreux conflits entre entreprises et pouvoirs publics.

Rien ne garantit que l'environnement juridique et fiscal dans lequel la Société évolue gagnera en stabilité dans un futur proche. Tant que l'Ukraine continuera à élaborer son corpus de lois, certains textes législatifs en vigueur pourront subir des modifications et avoir un impact négatif sur la Société. À ce titre, et tel qu'indiqué dans la rubrique Événements postérieurs à la date de clôture (Note 5.1), le régime spécial de TVA appliqué au secteur agricole ne devrait pas être prolongé au-delà de 2016.

### **3.3. Risques liés aux variations des taux de change**

Les produits et charges du Groupe sont partiellement exposés aux variations des taux de change, en particulier de l'euro, du dollar américain et de la hryvnia.

#### Opérations en Ukraine

Le 9 juillet 2012, la Banque nationale d'Ukraine (BNU) a fixé le taux de change USD/UAH à 7,993 hryvnias pour 1 USD. Cette mesure a été levée le 6 février 2014 : or, dans la conjoncture économique traversée par l'Ukraine, l'abandon par la BNU de son soutien au taux de change de la hryvnia a entraîné la chute de la devise ukrainienne, tombée à 15,77 UAH/USD à la fin 2014. Au cours de l'année 2015, la hryvnia a continué à se dévaluer, pour atteindre 24 UAH/USD.

La dévaluation de la hryvnia par rapport à l'euro est conforme au taux de change EUR/USD.

La législation ukrainienne concernant la hryvnia interdit l'utilisation de la plupart des instruments de couverture de taux de change disponibles dans d'autres pays. Les options, futures, forwards et swaps ne peuvent ainsi pas être utilisés en hryvnia. AgroGeneration se voit par conséquent dans l'impossibilité de couvrir activement son exposition aux fluctuations de la hryvnia sur les marchés financiers.



Le Groupe bénéficie néanmoins naturellement d'une couverture partielle contre le risque de taux de change USD/hryvnia. En effet, même s'ils sont libellés en UAH, les revenus tirés des récoltes, mais aussi certains coûts (semis, produits chimiques, pesticides, etc.) supportés par le Groupe dans le cadre de ses activités en Ukraine sont influencés par l'état du marché mondial des matières premières (où les transactions sont réalisées en USD). Dans le cas où le prix local ne s'ajuste pas automatiquement à ceux du marché international, le Groupe dispose de capacités de stockage suffisantes pour retarder ses ventes.

Enfin, le risque de change lié aux passifs libellés en USD affectés au financement des cultures est partiellement atténué par la réalisation de certaines ventes à l'export en USD.

### **Dette financière**

#### **Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt**

Si les taux d'intérêt (pour les emprunts à taux variable comme pour ceux à taux fixe) au 31 décembre 2015 avaient été plus élevés / plus bas de 10 points de base, toutes les autres variables restant constantes, la charge d'intérêt de l'exercice aurait été plus élevée / plus faible de 528 k€ (2014 : 792 k€).

#### **Analyse de la sensibilité aux taux de change des devises étrangères**

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 31 décembre 2015 sont constitués d'emprunts et autres dettes libellés en dollars américains. Les autres actifs et passifs monétaires sont peu importants.

Si, au 31 décembre 2015, le dollar américain avait diminué / augmenté de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, le bénéfice avant impôt de l'exercice aurait été plus faible / plus élevé de 2 536 k€.

### **3.4. Risques liés aux variations des prix des matières premières**

En raison de son niveau de production de céréales, le Groupe est exposé aux fluctuations des prix des récoltes.

Depuis quelques années, les marchés agricoles se caractérisent par une forte volatilité des prix, qui dépendent des prix mondiaux, eux-mêmes principalement formés sur les bourses de produits agricoles. Les principaux facteurs affectant les prix sont les facteurs climatiques, les niveaux des prix de l'énergie et des matières premières, ainsi que le caractère saisonnier de la demande.

Le marché des denrées agricoles en Ukraine est soumis aux fluctuations des prix des denrées agricoles sur les marchés internationaux. Il est également soumis aux conditions de la demande locale et aux capacités d'exportation de l'Ukraine, en particulier lorsque des politiques de quotas sont établies, comme cela a été le cas en 2010. L'Ukraine étant membre de l'Organisation mondiale du commerce, ces quotas ne peuvent être qu'exceptionnels et de durée limitée, et justifiés uniquement par une réduction importante de la production à l'échelle du pays. Pour limiter ce risque, le Groupe a développé ses propres capacités de stockage, qui lui permettent de mieux gérer la cadence de commercialisation de sa production.

Le Groupe se couvre contre le risque lié aux prix en faisant des ventes à terme en Ukraine (ventes à prix fixe avec livraison à terme, libellées en dollars américains) au cours des mois précédant la récolte, de façon à verrouiller sa marge. Son objectif est d'être couvert à un taux d'environ 30 à 40 % de sa production préalablement à la récolte.



### **3.5. Risques de liquidité pour le financement des cultures**

Les principaux risques de liquidité découlent du caractère saisonnier de la production agricole. Les frais et les fonds de roulement nécessaires atteignent un pic au printemps, avant la récolte. Les entrées de trésorerie, elles, se concentrent dans la deuxième moitié de l'année, après la récolte. Le Groupe surmonte ce caractère saisonnier en étendant sa propre capacité d'entreposage, ce qui lui permet de vendre sa production toute l'année. De plus, l'équipe de direction contrôle le risque de liquidité en surveillant les indicateurs de performance clés, en particulier ceux concernant les flux de trésorerie.

Les sociétés doivent faire face à des problèmes de liquidité importants, en raison de la médiocrité des sources d'investissements étrangers et du faible niveau de la capacité d'emprunt auprès du système bancaire national.

Le Groupe poursuit sa collaboration avec la banque privée ukrainienne Alfa-Bank Ukraine, qui a octroyé une ligne de crédit renouvelable de 35 M\$ affectée au financement des cultures jusqu'en 2019 sous réserve de révision annuelle, mobilisable en plusieurs tranches. En décembre 2015, le Groupe a obtenu le refinancement de la campagne 2015-2016 par Alfa-Bank Ukraine pour un montant maximal de 35 M\$.

Outre les éléments précédents, le Groupe fait appel à d'autres sources de financement, comme les paiements anticipés de contrats à terme et le recours à des billets à ordre garantis et au report des échéances de remboursement auprès de certains fournisseurs d'intrants. Ces instruments complémentaires apportent davantage de souplesse pour mener à bien les opérations habituelles pendant la saison des récoltes.

### **3.6. Risques de contrepartie**

Le Groupe est exposé à des risques de crédit à travers sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, qui sont conservés sur des comptes à vue et auprès d'institutions financières, et ses crédits fournisseurs et créances clients, qui incluent les engagements envers des tiers. Les risques liés aux créances ne résident dans aucune contrepartie particulière. Bien que la société bénéficie de lignes de crédit de la part de nombreux fournisseurs d'intrants pendant la saison, aucune ligne de crédit n'est garantie au préalable dans la mesure où le Groupe gère ses positions au cas par cas. Le Groupe travaille prioritairement avec des banques et des institutions financières détenues par de grands groupes internationaux.

### **3.7. Risques liés au rapatriement des capitaux**

Les risques liés au rapatriement des capitaux proviennent des investissements réalisés par le Groupe dans ses filiales ukrainiennes. A ce jour, les groupes étrangers sont en mesure de rapatrier leur capital à travers des paiements de dividendes ou à travers le remboursement de prêts d'actionnaires sans implications fiscales. AgroGeneration finance la plupart de ses investissements en Ukraine grâce à des prêts d'actionnaires, généralement par l'intermédiaire de ses entités chypriotes. Les risques liés au rapatriement de capitaux sont liés à ces investissements. L'évolution de l'environnement politique en Ukraine ou à Chypre pourrait conduire à des restrictions sur le rapatriement des capitaux investis dans ce pays.

## **4. Principaux jugements et estimations comptables**

L'établissement d'états financiers conformes aux règles de l'IFRS impose le recours à certaines évaluations de comptabilité critiques. Il exige aussi que la Direction fasse preuve de discernement dans l'application des



méthodes de comptabilité du Groupe. Les domaines impliquant un haut degré de jugement ou de complexité, à savoir ceux dans lesquelles hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont les suivants.

Les estimations et les jugements sont en permanence évalués en s'appuyant sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, y compris les attentes concernant les événements futurs jugés raisonnables eu égard aux circonstances.

#### **4.1. Test de dépréciation sur les actifs incorporels**

Les actifs incorporels sont testés pour dépréciation à chaque date de clôture du bilan et à chaque fois qu'il y a des indications de perte de valeur. Le résultat de cet exercice est hautement sensible à certaines hypothèses (coût moyen pondéré du capital, fluctuation du prix des matières premières (cf. Note 8).

#### **4.2. Juste valeur des actifs biologiques et valeur nette réalisable des produits agricoles**

À chaque date de clôture du bilan, les actifs biologiques du Groupe sont évalués à leur juste valeur moins les coûts de vente. Cette juste valeur des actifs biologiques varie en fonction des conditions climatiques pendant la croissance et la récolte, ainsi que du rendement potentiel et de l'évolution des prix. Tout changement de ces estimations pourrait conduire à un changement important dans le compte de résultat. Si les prévisions de l'équipe de direction au 31 décembre 2015 avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées ou diminuées d'environ 2 719 k€.

Les produits agricoles récoltés par le Groupe et comptabilisés en « Produits agricoles » sont tout d'abord évalués à leur juste valeur à la date de la récolte. Ils sont ensuite réévalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : la juste valeur ou la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan. La valeur utilisée pour les produits agricoles dans l'estimation de la juste valeur au moment de la récolte, et retenue par conséquent pour la valeur réalisable nette à la date de clôture du bilan, est déterminée d'après les prix réels sur les principaux marchés et d'après les prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

#### **4.3. Transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres**

Le Groupe mesure le coût des rémunérations en actions accordées aux salariés en fonction de leurs justes valeurs à la date d'attribution. La juste valeur s'obtient en utilisant une méthode appropriée à la nature de l'octroi des actions, ce qui dépend des termes et conditions spécifiques à cet octroi. Cela implique aussi de choisir les paramètres appropriés pour la méthode employée et de faire des hypothèses, en particulier concernant la durée de vie de l'option, la volatilité et le rendement de l'action. Les hypothèses et la méthode utilisées pour les rémunérations en actions au sein du Groupe sont détaillées dans la Note 26 « Paiements fondés sur des actions ».

#### **4.4. Droit de préemption sur les locations de terrain**

Compte tenu du moratoire sur la vente de terres arables en Ukraine, concernant aussi bien les Ukrainiens que les non-résidents, il a été décidé de comptabiliser les baux fonciers en locations simples et de ne pas prendre en compte les droits préemptifs d'acquisition des terres au terme du bail dans l'évaluation de la qualification du bail. Le moratoire sera levé seulement après adoption des lois sur le cadastre d'État et le marché foncier. Cette



échéance a déjà été repoussée à plusieurs reprises, et le Groupe conserve cette méthode de comptabilisation en l'absence d'information relative à une levée effective du moratoire.

#### **4.5. Juste valeur des immobilisations**

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses immobilisations corporelles situées en Ukraine, telles que les bâtiments, constructions, machines, équipements et autres.

En vertu de ce modèle, les immobilisations sont comptabilisées à leur juste valeur, diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et des pertes de valeur. Une dépréciation est constatée en compte de résultat, sauf si l'actif considéré est comptabilisé pour son montant réévalué, auquel cas, la dépréciation est traitée comme une réévaluation négative.

L'estimation de la juste valeur des immobilisations passe par l'exercice du jugement et la formulation d'hypothèses. Un évaluateur indépendant a estimé la juste valeur des bâtiments, constructions, machines, équipements et autres immobilisations situées en Ukraine au 31 décembre 2015. La précédente évaluation a été réalisée au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **5. Événements postérieurs à la date de clôture**

#### **5.1. Modifications du régime de TVA privilégié applicable aux sociétés agricoles**

Le 24 décembre 2015, le Parlement d'Ukraine a adopté la Loi « portant modification du Code fiscal de l'Ukraine et de certains autres actes législatifs de l'Ukraine à l'effet d'assurer l'équilibre budgétaire en 2016 ». Les évolutions fiscales entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Selon la Loi, le régime de TVA privilégié bénéficiant aux sociétés agricoles sera abrogé au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Bien qu'il demeure en vigueur en 2016, les producteurs agricoles ne peuvent plus retenir que 15 % de la TVA nette due sur le compte spécial, contre 100 % en 2014 et 2015 (Note 6.12 (b)).

#### **5.2. Endommagement des cultures d'hiver**

En mars 2016, à cause de conditions météorologiques défavorables, le Groupe a constaté l'endommagement de certaines surfaces plantées de blé d'hiver et de colza d'hiver. L'effet potentiel de ces dégâts a été pris en compte pour évaluer les rendements retenus dans le modèle de valorisation à la juste valeur des actifs biologiques au 31 décembre 2015.

#### **5.3. Remboursement anticipé d'obligations OSRANE en actions**

Le 30 mars 2016, certains porteurs d'OSRANE ont annoncé opter pour un remboursement anticipé. Par conséquent, 3 728 obligations subordonnées OSRANE ont été échangées contre 805 248 actions. Le capital social d'AgroGeneration se compose de 99 314 636 actions.



## 6. Principales règles et méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées sont résumées ci-dessous.

### 6.1. Référentiel comptable

Les États financiers consolidés d'AgroGeneration sont établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) émises par le Conseil international des normes comptables (IASB) et approuvées par l'Union européenne (UE) au 31 décembre 2015. Elles comprennent : (i) les normes IFRS, (ii) les Normes comptables internationales (IAS) et (iii) les interprétations fournies par le Comité d'interprétation des normes internationales financières (IFRIC) ou par l'ancien Comité permanent d'interprétation (SIC).

Les États financiers consolidés du Groupe comprennent les États financiers d'AgroGeneration et ceux de l'ensemble de ses filiales au 31 décembre 2015. Les États financiers des filiales sont préparés pour la même période comptable que ceux de la société-mère et reposent sur les mêmes méthodes comptables.

Les méthodes de comptabilité IFRS appliquées par AgroGeneration à la préparation des présents États financiers consolidés au 31 décembre 2015 n'ont pas varié par rapport à l'exercice 2014, à la seule exception de celles portant sur l'impact des normes ou interprétations nouvelles ou modifiées détaillées ci-dessous.

#### (a) Normes et amendements d'application obligatoire dans l'Union européenne pour l'exercice financier clos au 31 décembre 2015

- Interprétation IFRIC 21 Taxes
- Améliorations annuelles des IFRS, cycle 2011-2013

L'application de ces normes et amendements n'a eu aucun impact significatif sur les comptes du Groupe au 31 décembre 2015.

#### (b) Normes et interprétations publiées par l'IASB et approuvées par l'Union européenne (l'application des textes suivants publiés par l'IASB n'est pas encore obligatoire pour les exercices fiscaux clos le 31 décembre 2015)

Les États financiers du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 ne prennent pas en compte l'impact potentiel des normes, interprétations et modifications approuvées par l'UE au 31 décembre 2015 et dont l'adoption n'avait pas encore été rendue obligatoire à cette dernière date.

- Amendements à la norme IAS 19 : Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel
- Améliorations annuelles des IFRS, cycle 2010-2012
- Amendements aux normes IAS 16 et IAS 41 : Agriculture : actifs biologiques producteurs (publiés le 30 juin 2014)
- Amendements aux normes IAS 16 et IAS 38 : Clarification sur les modes d'amortissement acceptables (publiés le 12 mai 2014)
- Amendements à la norme IFRS 11 : Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune
- Améliorations annuelles des IFRS, cycle 2012-2014



- Amendements à la norme IAS 1 : Initiative concernant les informations à fournir

L'impact potentiel des normes précédentes fait actuellement l'objet d'un examen.

(c) Normes et interprétations publiées par l'IASB mais pas encore approuvées par l'Union européenne

- IFRS 14 Comptes de report réglementaires
- IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients
- IFRS 9 Instruments financiers
- Amendements à la norme IAS 27 : Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels
- Amendement aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS 28 : Entités d'investissement : application de l'exception à la consolidation
- Amendements aux normes IFRS 10 et IAS 28 : Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une co-entreprise

L'impact potentiel des normes précédentes fait actuellement l'objet d'un examen.

## 6.2. Consolidation

*(a) Filiales*

Toutes les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Par contrôle, on entend la situation dans laquelle sont réunies les conditions suivantes :

- l'exercice d'un pouvoir sur la filiale ;
- l'exposition, ou les droits qui y sont associés, aux retours sur investissement variables découlant des intérêts détenus dans la filiale ;
- la capacité à exercer son pouvoir pour influencer sa rentabilité.

Si les faits et les circonstances donnent à penser que l'une des trois composantes du contrôle répertoriées ci-dessus a changé, le Groupe procède à une nouvelle analyse pour savoir s'il contrôle toujours l'entité. La consolidation d'une filiale débute au moment où le Groupe en acquiert le contrôle et cesse lorsqu'il en perd le contrôle. Au 31 décembre 2015, le Groupe n'exerce de contrôle conjoint sur aucune des entités de son périmètre de consolidation.

L'ensemble des soldes et transactions intra-Groupe, de même que les produits, charges et plus-/moins-values latentes inclus dans la valeur comptable nette des actifs et résultant de transactions intra-Groupe, sont éliminés en totalité.

*(b) Comptabilisation des regroupements d'entreprises*

Les acquisitions de filiales auprès de tiers (qui, au sens des IFRS, constituent des regroupements d'entreprises) sont constatées selon la méthode d'acquisition. À l'acquisition, l'actif, le passif et le passif éventuel d'une filiale sont évalués à leur juste valeur.

L'écart d'acquisition se définit quant à lui comme l'excédent de la contrepartie transférée, du montant des intérêts minoritaires dans la filiale acquise et de la juste valeur de l'éventuelle participation auparavant



détenue par le Groupe dans la filiale acquise sur la valeur nette des montants d'éléments identifiables de l'actif acquis, du passif et du passif éventuel à la date d'acquisition.

Dans le cas où, après réévaluation, les éléments identifiables de l'actif net attribuables au Groupe dépassent le coût de l'acquisition, la différence est constatée dans le Compte de résultat des États financiers consolidés comme un profit sur une acquisition à des conditions avantageuses.

### 6.3. Conversion des devises

#### (a) Devise fonctionnelle et devise de présentation

Les éléments inclus dans les États financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise utilisée dans leur environnement économique respectif (« devise fonctionnelle »).

La devise fonctionnelle de la société-mère et des filiales chypriotes est l'euro (EUR), celle des filiales ukrainiennes la hryvnia (UAH).

La devise de présentation des États financiers consolidés est l'euro (EUR).

#### (b) Transactions en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en devise fonctionnelle sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes de change résultant de l'exécution de ces transactions et de la conversion en devise fonctionnelle au jour de clôture des actifs et passifs monétaires en devises étrangères sont enregistrés en produits et charges financiers au compte de résultat, à l'exception des écarts de change sur les comptes de trésorerie qualifiés de couverture de flux futurs et des couvertures d'investissement net en devises.

#### (c) Conversion des États financiers exprimés en devise étrangère

Les comptes de résultat et les bilans de toutes les entités du Groupe qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation (aucune n'ayant pour monnaie celle d'une économie hyper-inflationniste au 31 décembre 2015) sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- les actifs et les passifs du bilan sont convertis au taux de change de la date de clôture ;
- les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction considérée (pour des raisons pratiques, le Groupe convertit les éléments de produits et de charges de chaque période présentée dans les états financiers en appliquant le taux de change moyen calculé au cours de la période comptable correspondante, si le résultat de la conversion ainsi réalisée se rapproche raisonnablement de celui obtenu en appliquant le taux de change en vigueur à la date de la conversion),
- les écarts de change résiduels sont comptabilisés dans une composante distincte des capitaux propres.

Le taux de change appliqué à la conversion des États financiers des filiales ukrainiennes est le suivant :



Taux de change pour 1 €	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Moyen	Clôture	Moyen	Clôture
Hryvnia ukrainienne (UAH)	24,1905	26,2231	15,6833	19,2329
Dollar américain (USD)	1,1110	1,0926	1,3287	1,2197

Les taux utilisés pour la hryvnia et le dollar américain sont ceux qui sont en vigueur à la Banque nationale d'Ukraine (« NBU »).

Les écarts de change sur un élément monétaire faisant partie de l'investissement net de l'entité présentant les États financiers dans une activité à l'étranger sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et reclassés des capitaux propres en résultat lors de la sortie partielle ou totale de l'investissement net.

L'écart d'acquisition et les ajustements de la juste valeur constatés lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont comptabilisés en actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au taux de change de clôture.

#### 6.4. Immobilisations incorporelles

Les principales immobilisations incorporelles comptabilisées sont les écarts d'acquisition et les droits au bail. Elles ont été comptabilisées dans le cadre du processus de regroupement de sociétés.

Après sa première comptabilisation, l'écart d'acquisition est constaté à sa valeur initiale déduction faite du cumul des éventuelles dépréciations.

Après leur première comptabilisation, les droits au bail sont constatés à leur valeur initiale déduction faite du cumul des dépréciations et des amortissements.

L'amortissement des droits au bail est calculé par la méthode linéaire, en utilisant la durée de vie résiduelle moyenne jusqu'au terme du contrat de location. Au 31 décembre 2015, le terme résiduel moyen d'amortissement des droits au bail est de 6.5 ans.

#### 6.5. Immobilisations corporelles

À compter du 1er janvier 2015, le Groupe applique un modèle de réévaluation à ses immobilisations corporelles situées en Ukraine. Selon ce modèle les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur juste valeur diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de pertes de valeur ultérieures.

Il sera procédé à une réévaluation avec une régularité suffisante pour s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas substantiellement de celle qui serait déterminée en utilisant la juste valeur à la date de clôture.

Le coût d'acquisition des immobilisations corporelles inclut toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition des actifs immobilisés. Les coûts ultérieurement capitalisés comprennent les dépenses importantes engagées pour les améliorations et les remplacements qui allongent la durée de vie utile des actifs ou en augmentent la capacité de génération de revenus. Toutes les autres réparations et travaux de maintenance sont comptabilisés en résultat pendant l'exercice comptable sur lesquels ils sont supportés. La valeur nette des composants à durée de vie limitée qui ont été remplacés est retirée de l'immobilisation corporelle.



Les immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

- Bâtiments : 10 à 55 ans
- Machines et outillages : 5 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 30 ans

Les installations techniques sont composées de matériel de production agricole immobile, essentiellement les séchoirs et les nettoyeurs. Les machines et les véhicules incluent d'autres équipements agricoles mobiles (tracteurs, moissonneuses-batteuses, semoirs, camions, etc.).

Leur durée d'utilité est réexaminée, et ajustée si nécessaire, à la clôture de chaque exercice. L'impact d'une variation par rapport à une estimation précédente est comptabilisé de manière prospective en changement d'estimation comptable.

La plus- ou moins-value réalisée sur la vente ou la cession d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif et est constatée dans le compte de résultat.

Les immobilisations en cours comprennent les coûts directement liés à la construction des immobilisations corporelles, y compris la valeur constatée de manière appropriée des frais généraux variables directement attribuables à leur construction. Les immobilisations en cours ne sont pas amorties. L'amortissement des immobilisations en cours commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés, c'est-à-dire à partir du moment où ils se trouvent dans le lieu et l'état qui leur sont nécessaires pour pouvoir être exploités de la manière prévue par la direction.

A l'occasion de la vente ou du retrait des actifs réévalués, l'écart positif de réévaluation figurant dans les écarts de réévaluation sont reclassés en report à nouveau. Aucun reclassement n'est effectué entre l'écart de réévaluation et le report à nouveau sauf quand un actif est décomptabilisée.

## **6.6. Dépréciation des actifs non-financiers**

Les actifs non-financiers autres que l'écart d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances donne à penser que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur est comptabilisée à raison de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée de la juste valeur de l'actif, diminuée des frais de vente, et de sa valeur d'utilité. Aux fins d'évaluer la perte de valeur, les actifs sont regroupés au plus bas niveau auquel il est possible d'identifier des flux futurs distincts (unité génératrice de trésorerie).

Une perte de valeur est comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat sauf si l'actif concerné a fait l'objet d'une réévaluation, auquel cas la perte de valeur est classée comme une diminution de l'écart de réévaluation.



## 6.7. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers et passifs financiers sont constatés lorsqu'une entité du Groupe devient partie aux dispositions contractuelles des instruments financiers. Les instruments financiers sont répartis entre les catégories suivantes :

- les actifs financiers et passifs financiers constatés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- les placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- les actifs financiers disponibles à la vente : il s'agit des instruments non dérivés qui sont désignés comme devant appartenir à cette catégorie ou ne sont classés dans aucune autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non-courants, à moins que la direction n'entende les céder dans les douze (12) mois suivant la date de clôture.
- prêts et créances : il s'agit de actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, à moins que l'échéance ne soit postérieure de plus de douze (12) mois à la date de clôture (auquel cas, ils sont classés en actifs non-courants). Les prêts et créances sont classés dans les comptes clients et autres créances au bilan ;
- les autres passifs financiers.

La classification dépend de la nature et de la finalité des actifs financiers ou des passifs financiers et est déterminée au moment de la constatation initiale.

Les actifs financiers et passifs financiers sont initialement mesurés à leur juste valeur. Les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des actifs financiers ou des passifs financiers (autres que les actifs financiers et passifs financiers constatés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat) sont ajoutés à ou déduits de la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers, selon le cas, lors de leur comptabilisation initiale. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers ou de passifs financiers constatés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés immédiatement en résultat.

La méthode du taux d'intérêt effectif permet de calculer le coût amorti d'un instrument financier et d'affecter les intérêts créditeurs au cours de la période considérée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les encaissements de trésorerie futurs estimés (y compris l'ensemble des commissions et des points payés ou reçus formant partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction et des autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Les intérêts créditeurs sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments financiers autres que les actifs financiers comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

### (a) Créances clients

Les créances clients sont évaluées initialement à leur juste valeur et ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créances clients, qui ne portent aucun intérêt, sont enregistrées à leur valeur nominale.



Les provisions pour créances douteuses sont constatées dans le Compte de résultat consolidé lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation de l'actif. La provision constatée se définit comme la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés déterminée au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale.

Les créances clients dont le recouvrement est prévu dans un délai inférieur ou égal à un an (ou dans le cycle d'exploitation habituel des activités, si sa durée est supérieure) sont classées en actifs courants. Dans le cas contraire, elles sont comptabilisées en actifs non-courants.

#### *(b) Trésorerie et équivalents de trésorerie*

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse, des dépôts bancaires à vue et des autres placements à court terme très liquides assortis d'échéances initiales inférieures ou égales à trois (3) mois.

Pour les besoins de l'établissement de l'état des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis tel qu'indiqué ci-dessus et diminués des découverts bancaires.

#### *(c) Dettes fournisseurs*

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### *(d) Emprunts bancaires et autres dettes non-courantes*

Les emprunts portant intérêt et les autres dettes non-courantes sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, nette des coûts de transaction directement attribuables, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et le montant réglé ou remboursé est constatée au cours de la période des emprunts et comptabilisée en charges financières.

Les emprunts sont classés en passifs courants, à moins que le Groupe ne dispose d'un droit inconditionnel d'en différer le remboursement pendant au moins douze (12) mois après la date de clôture des comptes.

## **6.8. Agriculture**

### *(a) Définitions*

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe aux activités agricoles sont basées sur la norme IAS 41 « Agriculture ».

L'activité agricole se définit comme la transformation biologique d'actifs biologiques en produits agricoles ou en autres actifs biologiques.

Le Groupe classe les actifs biologiques en deux catégories : cultures dans les champs et bétail.



Les produits agricoles sont les produits de la récolte des actifs biologiques du Groupe et des produits tirés de l'élevage, à savoir, soit des céréales récoltées, soit du lait, de la viande ou d'autres produits d'élevage.

Le Groupe comptabilise un actif biologique ou un produit agricole lorsqu'il contrôle l'actif sous l'effet des événements passés et qu'il est probable que les avantages économiques futurs procurés par l'actif reviennent au Groupe et que la juste valeur du coût de l'actif peut être mesurée de manière fiable.

*(b) Actifs biologiques*

Les actifs biologiques sont évalués lors de la comptabilisation initiale et à chaque date de clôture à leur juste valeur diminuée des coûts de vente, et la plus- ou moins-value en résultant portée au compte de résultat. Les coûts de vente comprennent l'ensemble des coûts nécessaires pour vendre les actifs, y compris ceux qui le sont pour les mettre sur le marché.

Les actifs biologiques sont comptabilisés à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus de la vente d'actifs évalués en appliquant un taux déterminé par le marché. L'objectif du calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus est de déterminer la juste valeur d'un actif biologique. La différence entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et les coûts de production totaux est affectée aux actifs biologiques détenus en stock à chaque date de clôture et traitée en ajustement de la juste valeur.

Compte tenu de la méthode précédente, les principaux groupes d'actifs biologiques sont enregistrés comme suit :

*(i) Cultures dans les champs*

La juste valeur des cultures dans les champs est déterminée à partir des flux de trésorerie actualisés découlant de la vente des récoltes, et assortie d'une provision constituée au titre des coûts à engager et des risques à supporter pendant les étapes restantes du processus de transformation.

La juste valeur des Actifs biologiques de culture est déterminée, en plus d'autres estimations, d'après les conditions météorologiques, la qualité des sols, le potentiel de croissance, les rendements, les conditions de récolte et l'évolution des prix.

Au 31 décembre 2015, le Groupe avait identifié le marché principal de chaque type d'actif biologique de culture ; il en mesure la juste valeur en se fondant sur ce qui suit :

*pour la détermination des prix*

- Évaluation par la Direction des futurs prix à la date de la récolte, rapprochés du prix FOB ukrainien ou des prix ajustés sur les marchés occidentaux, à la date de clôture du bilan. Ces prix ont été réduits des coûts de livraison FOB et des coûts de transport.

*pour la détermination des rendements*

- Évaluation par la Direction des rendements futurs des récoltes à partir des données les plus pertinentes et les plus récentes tirées d'études de récolte effectuées dans les champs.



Étant donné la nature de ces paramètres entrants, la juste valeur des actifs biologiques est classée au Niveau 3 défini par la norme IFRS 13. Tout changement d'une de ces évaluations peut se traduire par la constatation de changements importants des justes valeurs dans le compte de résultat.

(ii) *Animaux d'élevage*

La juste valeur des animaux d'élevage est déterminée à partir du prix de marché des animaux d'élevage d'âge similaire, de leur race et de leur valeur génétique. Le bétail, dont le prix ou la valeur déterminés sur le marché ne sont pas connus et dont les autres estimations de la juste valeur sont clairement considérées comme n'étant pas fiables, est comptabilisé à la valeur actualisée des flux de trésorerie nets attendus de la vente d'actifs évalués en appliquant un taux avant impôt déterminé par le marché.

Les actifs biologiques sont constatés en tant qu'actifs à court terme ou actifs immobilisés en fonction de leur cycle d'exploitation par le Groupe.

(c) *Produits agricoles*

Les produits agricoles récoltés par le Groupe sont comptabilisés initialement au jour de la récolte à leur juste valeur diminuée des coûts de vente au moment de la récolte. Par la suite, ils sont comptabilisés en stocks en tant que « Produits agricoles » et valorisés à la valeur la plus faible de la juste valeur à la date de la récolte et de la valeur nette réalisable. Cette valorisation à la valeur réalisable nette est comptabilisée sous la forme d'une dépréciation de stock (« Variation de la juste valeur des produits finis », cf. Note 13).

La juste valeur et la valeur nette réalisable des produits agricoles à la date de la récolte sont déterminées à partir des prix réels diminués des coûts de vente à la date de la récolte et à partir des prix contractuels des récoltes vendues à l'avance.

(d) *En-cours (stocks d'en-cours)*

Sont considérés comme des en-cours les coûts de préparation des sols qui, à la date de clôture, n'ont pas été semés (cas des semis de printemps en Ukraine : maïs, soja, tournesol, etc., valorisés au 31 décembre). Ces coûts de préparation des sols sont évalués sur la base des coûts historiques engagés par le Groupe.

## 6.9. Subventions publiques

Les subventions publiques non conditionnées sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont acquises.

Si une subvention publique est conditionnée, le Groupe l'enregistre en résultat lorsque les conditions relatives à son obtention sont réunies (subventions environnementales d'aide locale) et tant que l'aide reçue est constatée au passif (Cf. Note 6.12 (b)).



## 6.10. Stocks

### (a) Matières premières et autres fournitures

Les stocks sont enregistrés à la valeur la plus faible du coût et de la valeur réalisable nette. Les coûts comprennent les matières premières et, le cas échéant, les charges directes de main-d'œuvre et les frais généraux supportés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût est calculé à partir de la méthode du coût moyen pondéré. La valeur réalisable nette correspond au prix de vente estimé, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts à engager pour la mercatique, la vente et la distribution.

### (b) Produits finis (produits agricoles)

Cf. note 6.8 (c) – Agriculture.

### (c) En-cours

Cf. note 6.8 (d) – Agriculture.

## 6.11. Capital social

Les actions ordinaires sont classées en fonds propres. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou à l'exercice de nouvelles options sont imputés directement en capitaux propres en déduction de la prime d'émission, nette de tous les effets fiscaux.

## 6.12. Impôts courants et différés

### (a) Régime fiscal général

La charge d'impôt courant est calculée sur la base des législations fiscales en vigueur ou en vigueur en substance à la date de clôture dans les pays où les sociétés du Groupe opèrent et génèrent un résultat taxable.

Le taux d'imposition applicable au 31 décembre 2015 est de 33,33 % en France, 18 % en Ukraine (voir (b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine) et 12,5 % à Chypre.

L'impôt différé est déterminé sur la base du taux d'imposition et de la réglementation fiscale en vigueur ou en vigueur en substance à la date de clôture et qui sont susceptibles d'être appliqués lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable au titre des différences temporelles découlant de l'écart entre la valeur comptable des actifs et des passifs figurant dans les états financiers consolidés et la base fiscale correspondante dans le calcul du bénéfice imposable. Les passifs d'impôts différés sont généralement constatés pour toutes les différences temporelles imposables, et les actifs d'impôts différés comptabilisés dans la mesure où existe un bénéfice imposable sur lequel peuvent s'imputer les différences temporelles déductibles.

Toutefois, l'impôt différé n'est pas constaté si, lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif à la date d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises, cette transaction n'a pas d'implication pour le résultat comptable ou pour le résultat imposable.



L'impôt différé est comptabilisé en produit ou en charge au compte de résultat, sauf lorsqu'il se rapporte à des éléments directement crédités ou débités dans les capitaux propres, auquel cas, il est également enregistré en capitaux propres.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est révisée à la fin de chaque période comptable et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que les bénéfices imposables soient suffisants pour permettre la réalisation de tout ou partie de l'actif.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsque :

- le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire d'opérer compensation entre les montants comptabilisés pour les actifs d'impôts courants et les passifs d'impôts courants ;
- le Groupe a l'intention soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément ;
- Les actifs d'impôts différés et les passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale au cours de chaque période future durant laquelle il est prévu de régler ou de récupérer des passifs et des actifs d'impôts différés d'un montant significatif.

#### *(b) Régime fiscal des sociétés agricoles en Ukraine*

En Ukraine, une société est automatiquement considérée comme un producteur agricole si au moins 75 % de ses revenus de l'année fiscale précédente proviennent de la vente de produits agricoles. Dans ce cas, une société agricole bénéficie du régime spécial d'impôt sur les sociétés et du régime de TVA privilégié décrits ci-après.

- Impôt sur les sociétés : les entreprises agricoles ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu des sociétés mais à un impôt foncier qui est calculé sur la base d'un pourcentage de la valeur des terrains servant à la production agricole. Les coûts apparentés correspondants sont classés dans le poste « Coût des ventes ».
- Régime de TVA privilégié :
  - Les dépenses sur les recettes et les actifs sont comptabilisés hors TVA, sauf si la TVA encourue lors de l'achat de biens ou de services n'est pas récupérable auprès de l'administration fiscale, auquel cas, elle est comptabilisée comme faisant partie du prix d'achat des biens ou comme faisant partie de la dépense applicable. Les créances, les dettes, les paiements à l'avance effectués et les avances reçues sont comptabilisés TVA incluse.
  - Le montant net de TVA récupérable ou payable à l'administration fiscale est inclus comme faisant partie d'autres actifs à court terme ou passifs à court terme dans le bilan.
  - Les entités éligibles au régime de TVA privilégié transfèrent la TVA nette payable sur des comptes bloqués spéciaux et sont autorisées à utiliser les fonds accumulés sur ces comptes pour l'achat de biens et de services liés à leurs activités agricoles, au lieu de reverser ces sommes au budget de l'État, comme cela est exigé pour les autres contribuables. En même temps, ces entités ne sont pas autorisées à demander un crédit de TVA net pour un remboursement sur le budget de l'État. Le montant net de TVA payable, établi au niveau de l'entité, est comptabilisé en recette différée sur les subventions gouvernementales dans le bilan jusqu'au moment où l'entité en question encourt des dépenses admissibles, date à laquelle il est constaté dans le compte de résultat en tant que recette provenant de subventions gouvernementales.



Parmi les 25 entités juridiques contrôlées par le Groupe en Ukraine au 31 décembre 2015, 15 sont impliquées dans la production agricole et éligibles aux dispositions fiscales spécifiques réservées en 2015 aux entreprises agricoles d'Ukraine.

### **6.13. Avantages du personnel**

#### *(a) Engagements de retraite*

Le Groupe n'a aucun régime de retraite significatif. Les cotisations versées aux caisses de retraite locales sont traitées en régime à cotisations définies.

#### *(b) Indemnités de fin de contrat*

Les indemnités de fin de contrat sont exigibles chaque fois que le contrat de travail d'un salarié est résilié par le Groupe avant l'âge légal de départ en retraite ou qu'un salarié accepte un départ volontaire en échange de leur versement. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il s'est manifestement engagé, soit à résilier le contrat de travail de salariés conformément à un plan formel détaillé sans aucune possibilité de retrait, soit à accorder des indemnités de fin de contrat à titre d'incitation à un départ volontaire. Le montant des indemnités arrivant à échéance plus de douze (12) mois après la date de clôture est actualisé.

### **6.14. Provisions**

Une provision doit être constituée si le Groupe en a l'obligation (juridique ou implicite) au titre d'un événement antérieur et qu'il est à la fois probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation puisse donner lieu à une estimation fiable. Les futures pertes opérationnelles ne donnent lieu à la constitution d'aucune provision.

### **6.15. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires représente les produits des activités ordinaires. Ces produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour la vente de biens ou de services dans le cadre des activités ordinaires du Groupe.

Les produits des activités ordinaires présentés pour les activités ukrainiennes du Groupe ne comprennent pas la TVA collectée sur les ventes (autres produits d'exploitation) réalisées par les entités bénéficiant du régime fiscal dérogatoire des sociétés agricoles dans ce pays (Note 6.12 (b)).

Ces mêmes produits des activités agricoles sont présentés nets des remises, rabais et ristournes, et après élimination des ventes intra-Groupe.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dès lors qu'il est probable que les avantages économiques reviennent au Groupe et que son montant puisse être évalué de manière fiable.

Les critères spécifiques suivants doivent également être réunis avant toute comptabilisation du chiffre d'affaires :

- Vente de biens et de produits finis : le chiffre d'affaires est comptabilisé si les risques et les avantages significatifs inhérents à la propriété des biens à revendre et des produits finis ont été transférés à l'acheteur, que le montant du chiffre d'affaires peut être évalué de façon fiable et que le Groupe ne continue à être impliqué ni dans la gestion telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans



le contrôle effectif des biens cédés. Le transfert des risques, qui intervient au moment de la livraison ou de l'expédition, varie selon les dispositions du contrat passé avec le client.

- Fourniture de services : le chiffre d'affaires est comptabilisé dans la période comptable au cours de laquelle les services sont rendus.

Le chiffre d'affaires du Groupe provient pour l'essentiel de la vente de produits agricoles.

#### **6.16. Contrats de location (le Groupe ayant la qualité de preneur de baux)**

Les contrats de location pour lesquels une fraction significative des risques et des avantages associés à la propriété sont retenus par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués dans le cadre de contrats de location simple (nets de toute prime versée par le bailleur) sont comptabilisés en résultat en appliquant une méthode d'amortissement linéaire pendant la durée du contrat de location.

Les contrats de location pour lesquels les risques et avantages associés à la propriété sont en substance transférés au Groupe en tant que preneur du bail sont classés en contrats de location-financement. Au commencement du contrat de location, le Groupe comptabilise l'actif acquis aux termes du contrat de location-financement (cf. note 9) et la dette relative (cf. note 16) dans son État de situation financière pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante envers le bailleur est inscrite à l'état consolidé de la situation financière dans les dettes découlant d'un contrat de location-financement. Les loyers versés sont répartis entre les charges financières et la réduction des dettes locatives de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant de la dette. Les frais financiers sont constatés directement dans le Compte de résultat consolidé et classés en charges financières. Les actifs acquis au titre des contrats de location-financement sont amortis sur la plus courte période entre la durée d'utilité et la durée du contrat.

#### **6.17. Rémunérations en actions**

La juste valeur des services considérés comme ayant été reçus en échange des instruments de capitaux propres (bons de souscription) émis est portée aux charges dans le compte de résultat et aux autres réserves dans les capitaux propres durant la période d'acquisition des droits (entre la date d'attribution des bons de souscription et la date d'acquisition définitive des droits relatifs à ces instruments). La juste valeur des services reçus est déterminée sur la base de la juste valeur (valeur de marché) des instruments de capitaux propres attribués à leur date d'attribution.



## 7. Information sectorielle

Après la cession des opérations en Argentine survenue en 2014 (cf. Note 2.1 des États financiers consolidés au 31 décembre 2014), le Groupe dispose d'un seul segment opérationnel en Ukraine, composé de 25 entités juridiques agricoles déployant leurs activités sur environ 120 000 hectares de terres.

Par ailleurs, toutes les décisions touchant à l'exploitation et au financement sont prises sur la base des résultats des saisons agricoles. En conséquence, le Groupe présente la contribution des récoltes de chaque saison agricole à la marge brute de la période.

Exercice financier 2015								
(en milliers d'euros)	<u>Cultures</u>				Total Cultures	<u>Animaux d'élevage</u>	<u>Services &amp; autres</u>	Total résultat
	Récolte 2013	Récolte 2014	Récolte 2015	Récolte 2016				
Chiffre d'affaires	-	2 062	55 089	-	57 151	308	1 402	58 861
Coût des ventes	-	(1 080)	(51 154)	-	(52 234)	(457)	(1 123)	(53 814)
Variation de la juste valeur des actifs biologiques et produit finis	-	-	14 092	4 864	18 956	(35)	-	18 921
Marge brute	-	982	18 027	4 864	23 873	(184)	279	23 968

Exercice financier 2014								
(en milliers d'euros)	<u>Cultures</u>				Total Cultures	<u>Animaux d'élevage</u>	<u>Services &amp; autres</u>	Total résultat
	Récolte 2013	Récolte 2014	Récolte 2015	Récolte 2016				
Chiffre d'affaires	3 931	58 988	-	-	62 919	399	1 302	64 620
Coût des ventes	(3 873)	(50 154)	-	-	(54 027)	(642)	(1 010)	(55 679)
Variation de la juste valeur des actifs biologiques et produit finis	-	11 987	894	-	12 881	(149)	-	12 732
Marge brute	58	20 821	894	-	21 773	(392)	292	21 673



## 8. Immobilisations incorporelles et droits au bail

(en milliers d'euros)	Valeur brute				Amortissements				Valeur nette			
	Écart d'acquisition (1)	Droits au bail (2)	Autres (3)	Total	Écart d'acquisition	Droits au bail	Autres	Total	Écart d'acquisition	Droits au bail	Autres	Total
<b>31 décembre 2013</b>	<b>34 350</b>	<b>15 072</b>	<b>816</b>	<b>50 238</b>	-	<b>(1 358)</b>	<b>(257)</b>	<b>(1 615)</b>	<b>34 350</b>	<b>13 714</b>	<b>559</b>	<b>48 623</b>
Variation de périmètre	-	-	4	4	-	-	-	-	-	-	4	4
Acquisitions	-	-	64	64	-	-	-	-	-	-	64	64
Amortissements	-	-	-	-	-	(1 694)	(99)	(1 793)	-	(1 694)	(99)	(1 793)
Écart de conversion	(285)	(6 472)	(246)	<b>(7 003)</b>	-	892	90	<b>982</b>	(285)	(5 580)	(156)	<b>(6 021)</b>
Cessions	-	-	(19)	<b>(19)</b>	-	-	18	<b>18</b>	-	-	(1)	<b>(1)</b>
Autres mouvements	-	124	(149)	<b>(25)</b>	-	-	25	<b>25</b>	-	124	(124)	-
<b>31 décembre 2014</b>	<b>34 065</b>	<b>8 724</b>	<b>470</b>	<b>43 259</b>	-	<b>(2 160)</b>	<b>(223)</b>	<b>(2 383)</b>	<b>34 065</b>	<b>6 564</b>	<b>247</b>	<b>40 876</b>
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	-	-	55	55	-	-	-	-	-	-	55	55
Amortissements	-	-	-	-	-	(1 098)	(74)	(1 172)	-	(1 098)	(74)	(1 172)
Écart de conversion	(102)	(2 326)	(80)	<b>(2 508)</b>	-	661	31	<b>692</b>	(102)	(1 665)	(49)	<b>(1 816)</b>
Cessions	-	-	(38)	<b>(38)</b>	-	-	17	<b>17</b>	-	-	(21)	<b>(21)</b>
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>31 décembre 2015</b>	<b>33 963</b>	<b>6 398</b>	<b>407</b>	<b>40 768</b>	-	<b>(2 597)</b>	<b>(249)</b>	<b>(2 846)</b>	<b>33 963</b>	<b>3 801</b>	<b>158</b>	<b>37 922</b>

(1) Au 31 décembre 2015, l'écart d'acquisition se compose de :

- 245 k€ découlant de l'acquisition de Barvenkovskaya
- 36 k€ découlant de l'acquisition de Vybor
- 33 682 k€ découlant de la consolidation de l'ex-Groupe AgroGeneration au 11 octobre 2013

### Écart d'acquisition - Test de dépréciation

Le groupe soumet chaque année l'écart d'acquisition à un test de dépréciation. L'unité génératrice de trésorerie (UGT) retenue pour le test de dépréciation de l'écart d'acquisition correspond au segment opérationnel Ukraine (Note 7).

La *valeur recouvrable* des unités génératrices de trésorerie est déterminée à l'aide du calcul de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée par actualisation des flux de trésorerie en se fondant sur les prévisions opérationnelles.

Les hypothèses principales et la valeur recouvrable totale obtenue ont été comparées à la capitalisation boursière pour contrôler la vraisemblance du résultat.

Basée sur les *hypothèses clés* spécifiques suivantes, l'évaluation constitue la meilleure estimation établie par la direction à la date des présents États financiers consolidés :

- les prévisions de flux de trésorerie des cinq prochains exercices financiers reposent sur le budget 2016 ;



- en l'absence de référence financière de long terme, les flux de trésorerie anticipés générés au-delà des horizons de planification sont établis à partir du dernier exercice de l'horizon de planification ;
- les flux de trésorerie sont actualisés au taux de 13,25 %, valeur représentant le CMPC du Groupe ;
- un taux de croissance à l'infini de 1,5 % a été retenu pour le calcul des valeurs terminales au 31 décembre 2020.

Il a été procédé à une analyse de sensibilité, notamment sur le CMPC, la croissance à l'infini et les prix et le coût des hypothèses de production. Aucun changement raisonnable des hypothèses ne donne naissance à un risque de dépréciation.

## (2) Droits au bail

Au 31 décembre 2015, la valeur comptable nette des droits au bail représente 3 801 k€, découlant avant tout de l'affectation du prix d'acquisition, constitué de la juste valeur d'AgroGeneration, aux contrats de location de terrains.

Le portefeuille foncier total d'AgroGeneration inclus dans les droits au bail se composait d'env. 63 000 ha.

## (3) Les autres immobilisations incorporelles incluent les logiciels administratifs.

## 9. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute				Amortissements			Valeur comptable nette			
	Constru- ctions	Machines agricoles et autres	En cours et prépaiem- ents	Total	Constru- ctions	Machines agricoles et autres	Total	Constru- ctions	Machines agricoles et autres	En cours et prépaiem- ents	Total
<b>31 décembre 2013</b>	<b>17 286</b>	<b>40 886</b>	<b>878</b>	<b>59 050</b>	<b>(2 070)</b>	<b>(12 027)</b>	<b>(14 097)</b>	<b>15 216</b>	<b>28 859</b>	<b>878</b>	<b>44 953</b>
Variation de périmètre	-	37	(10)	27	-	(21)	(21)	-	16	(10)	6
Acquisitions	248	1 884	131	2 263	-	-	-	248	1 884	131	2 263
Amortissements	-	-	-	-	(1 135)	(5 047)	(6 182)	(1 135)	(5 047)	-	(6 182)
Écart de conversion	(7 546)	(18 587)	(285)	(26 418)	1 239	6 920	8 159	(6 307)	(11 667)	(285)	(18 259)
Cessions	(176)	(456)	(12)	(644)	21	197	218	(155)	(259)	(12)	(426)
Autres mouvements	51	59	(319)	(209)	21	14	35	72	73	(319)	(174)
<b>31 décembre 2014</b>	<b>9 863</b>	<b>23 823</b>	<b>383</b>	<b>34 069</b>	<b>(1 924)</b>	<b>(9 964)</b>	<b>(11 888)</b>	<b>7 939</b>	<b>13 859</b>	<b>383</b>	<b>22 181</b>
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	13 482	24 839	(73)	38 248	-	-	-	13 482	24 839	(73)	38 248
Impact de la réévaluation sur la dépréciation	(3 113)	(14 943)	-	(18 056)	3 113	14 943	18 056	-	-	-	-
Acquisitions	388	1 149	52	1 589	-	-	-	388	1 149	52	1 589
Amortissements	-	-	-	-	(1 293)	(5 483)	(6 776)	(1 293)	(5 483)	-	(6 776)
Écart de conversion	(4 636)	(7 831)	(76)	(12 543)	100	423	523	(4 536)	(7 408)	(76)	(12 020)
Cessions	(50)	(159)	(1)	(210)	4	55	59	(46)	(104)	(1)	(151)
Autres mouvements	122	11	(134)	(1)	-	-	-	122	11	(134)	(1)
<b>31 décembre 2015</b>	<b>16 056</b>	<b>26 889</b>	<b>151</b>	<b>43 096</b>	<b>-</b>	<b>(26)</b>	<b>(26)</b>	<b>16 056</b>	<b>26 863</b>	<b>151</b>	<b>43 070</b>



Au 31 décembre 2015, la valeur nette totale des immobilisations corporelles acquises au travers de contrats de location-financement s'élevait à 4,2 millions d'€ (31 décembre 2014 : 4,3 millions d'€).

La valeur nette comptable des actifs corporels nantis au 31 décembre 2015 s'élève à 13 326 k€ (4 658 k€ sur les bâtiments et 8 668 k€ sur les machines agricoles et d'autres immobilisations corporelles).

En 2015, la réévaluation des immobilisations corporelles a été réalisée par un expert indépendant (cf. Note 2.4).

## 10. Actifs financiers

(en milliers d'euros)	<u>Non courant</u>		<u>Courant</u>		<u>Total</u>
	<u>Filiales non-consolidées</u>	<u>Autres actifs financiers</u>	<u>Dépôts à terme (3)</u>	<u>Autres actifs financiers (4)</u>	
	(1)	(2)			
<b>31 décembre 2013</b>	<b>192</b>	<b>202</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>394</b>
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	-	29	2 001	-	<b>2030</b>
Cession d'immobilisations financières	-	(73)	-	-	<b>(73)</b>
Autres mouvements	-	(5)	-	-	<b>(5)</b>
Variation de taux de change	(70)	-	(203)	-	<b>(273)</b>
Amortissements	-	-	-	-	-
<b>31 décembre 2014</b>	<b>122</b>	<b>153</b>	<b>1 798</b>	<b>-</b>	<b>2073</b>
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Acquisition de filiales	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	-	34	16 792	1 089	<b>17 915</b>
Cession d'immobilisations financières	-	(39)	(2 425)	-	<b>(2 464)</b>
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Variation de taux de change	(25)	-	(997)	(84)	<b>(1 106)</b>
Amortissements	-	-	-	-	-
<b>31 décembre 2015</b>	<b>97</b>	<b>148</b>	<b>15 168</b>	<b>1 005</b>	<b>16 418</b>

(1) Les filiales non-consolidées incluent 8,96 % des actions d'Agro-Farme, acquise en mars 2013, et 10 % des actions d'Agropervomaïsk, acquise en 2008.

(2) Les « Autres immobilisations financières » correspondent principalement à un dépôt fait auprès d'un intermédiaire financier spécialisé, dans le cadre d'un contrat de liquidité concernant des transactions sur l'action AgroGeneration sur le marché Alternext du NYSE Euronext. Ce contrat est en place depuis le 1er mars



2010, date à laquelle la valeur AgroGeneration a été admise sur le marché Alternext. Il est conforme au code d'éthique de l'AFEI approuvé par l'AMF par la décision du 11 septembre 2006.

Le montant alloué à ce contrat de liquidité est de 800 k€ au 31 décembre 2015. Au cours de l'exercice comptable 2015, et aux termes du contrat de liquidité, 929 000 titres ont été achetés au prix moyen de 0,46 €, et 879 000 titres ont été vendus au prix moyen de 0,48 €.

Au 31 décembre 2015, la situation du contrat est la suivante :

- 546 546 actions d'une valeur de 224 k€ (0,41 € par action) étaient détenues par le Groupe en vertu de son contrat de liquidité (cf. le Tableau consolidé de variation des fonds propres en page 7) ;
- les liquidités disponibles en vertu de ce contrat s'élevaient à 136 k€ (elles sont présentées dans les « Autres actifs financiers » dans l'état ci-dessus).

(3) Au 31 décembre 2015, le montant sous-jacent se compose de 15 129 k€ de dépôts à terme et de 39 k€ de produits d'intérêts courus sur ces derniers.

Les dépôts à terme des filiales ukrainiennes sont mis en nantissement de passifs au titre des contrats de prêt conclus avec Alfa-Bank (cf. Note 16). Ils peuvent être retirés après remboursement des tranches de prêt correspondantes et sont classés dans les Actifs financiers (courants) (cf. Note 20).

(4) Les autres immobilisations financières sont présentées par lettre de crédit.

## 11. Impôt sur les sociétés

### 11.1. Analyse de l'impôt sur les sociétés : preuve d'impôt

La décomposition de l'impôt sur les sociétés est présentée ci-après :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Impôts courants	(566)	15
Impôts différés	788	-
<b>Impôt sur les sociétés des activités poursuivies</b>	<b>222</b>	<b>15</b>
Impôts courants	-	87
Impôts différés	-	157
<b>Impôt sur les sociétés des activités cédées</b>	<b>-</b>	<b>244</b>
<b>TOTAL impôt sur les sociétés des activités poursuivies et cédées</b>	<b>222</b>	<b>259</b>



L'analyse de l'impôt sur les sociétés révèle l'existence des facteurs suivants :

(en milliers d'euros)

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Résultat comptable avant impôt des activités poursuivies	(8 150)	( 23 079)
Résultat avant impôt des activités cédées	-	1 673
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(8 150)</b>	<b>(21 406)</b>
Taux de l'impôt français sur les sociétés	33,33 %	33,33 %
<b>(Charge) / gain fiscal théorique</b>	<b>2 716</b>	<b>7 135</b>
<b>Impact de :</b>		
résultat des producteurs agricoles exonérés d'impôt en Ukraine (cf. Note 6.12).	1 359	(1 724)
impôts différés actif non constatés et pertes fiscales inutilisées	(5 525)	(8 334)
différences permanentes entre bénéfice comptable et bénéfice fiscal	2 514	7 530
pertes fiscales utilisées	788	
différence entre les taux d'impôt français et étranger	(1 630)	(4 866)
<b>Gain / (perte) sur taxation effective</b>	<b>222</b>	<b>(259)</b>
Charge d'impôt sur les sociétés déclarée dans les états financiers consolidés	222	(15)
Impôt sur les sociétés attribuable aux activités cédées	-	(244)

## 11.2. Actifs et passifs d'impôts différés

La plupart des sociétés du Groupe soumises à l'impôt sur les sociétés (Note 6.12) sont en position nette d'impôt différé actif en raison de l'accumulation de pertes fiscales. À titre d'information, le report total de pertes fiscales d'AgroGeneration SA s'élevait à 29 926 k€ au 31 décembre 2015 et à 27 096 k€ au 31 décembre 2014 (actifs d'impôts différés respectivement égaux à 9 975 k€ et 9 032 k€). Pour les filiales ukrainiennes, le report total de pertes fiscales s'élevait à €21 542k€ au 31 décembre 2015 et 3 471k€ au 31 décembre 2014 (actifs d'impôts différés respectivement égaux à 3 878k€ et 625k€).

Au 31 décembre 2015, le Groupe a constaté 727 k€ d'actifs d'impôts différés dans ses sociétés ukrainiennes, qui ont été compensées par 905 k€ de passifs d'impôts différés découlant de la réévaluation des immobilisations (Note 2.4). Compte tenu de ce qui précède, au 31 décembre 2015, le Groupe constate 178 k€ de passifs d'impôts différés.

## 12. Stocks

(en milliers d'euros)	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières et autres	3 404	(73)	3 331	469 <sup>2</sup>	(100)	2 369
Stock d'encours	6 793	-	6 793	606 <sup>6</sup>	-	6 069
Produits agricoles	4 127	-	4 127	478 <sup>2</sup>	-	2 478
<b>Total</b>	<b>14 324</b>	<b>(73)</b>	<b>14 251</b>	<b>11 016</b>	<b>(100)</b>	<b>10 916</b>



**Les matières premières et autres fournitures** correspondent aux intrants à utiliser dans la campagne agricole 2015-2016, y compris les achats de semis, d'engrais, de carburant, de pièces détachées et d'autres produits. **Les encours** incluent les coûts accumulés avant les semis.

Au 31 décembre 2015, **le stock de produits agricoles**, qui représente 4 127 k€, se compose principalement de 31 808 tonnes de céréales provenant de la récolte 2014-2015 (25 448 tonnes au 31 décembre 2014).

**La dépréciation** représente la perte de valeur des stocks, évalués à la valeur réalisable nette à la date de clôture.

Au 31 décembre 2015, 82,9 k€ (320 tonnes) de matières premières et d'autres fournitures ont été nantis pour la ligne de crédit court terme (59,4 k€ (829 tonnes) de produits finis ont été nantis pour la ligne de crédit court terme au 31 décembre 2014).

### 13. Actifs biologiques

(en milliers d'euros)	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à juste valeur	Juste valeur	Actifs biologiques au coût de production	Ajustement à juste valeur	Juste valeur
<b>Non courant</b>						
Cultures dans les champs	-	-	-	12	-	12
Animaux d'élevage	144	47	191	220	(4)	216
<b>Total actifs biologiques non courants</b>	<b>144</b>	<b>47</b>	<b>191</b>	<b>232</b>	<b>(4)</b>	<b>228</b>
<b>Courant</b>						
Cultures dans les champs	9 380	4 916	14 296	11 346	585	11 931
Animaux d'élevage	379	(184)	195	433	(271)	162
<b>Total actifs biologiques courants</b>	<b>9 759</b>	<b>4 732</b>	<b>14 491</b>	<b>11 779</b>	<b>314</b>	<b>12 093</b>
<b>TOTAL ACTIFS BIOLOGIQUES</b>	<b>9 903</b>	<b>4 779</b>	<b>14 682</b>	<b>12 011</b>	<b>310</b>	<b>12 321</b>

Les actifs biologiques du Groupe sont des céréales et des plantes oléagineuses, qui sont déjà plantées au 31 décembre 2015 pour être récoltées au cours du second semestre 2016 en Ukraine. Ils incluent également le bétail, formé de vaches laitières et de vaches à viande ainsi que d'autres bovins.



Les actifs biologiques du Groupe sont mesurés à la juste valeur diminuée des coûts de vente estimés et relèvent du niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur (pour plus de détails, (cf. Note 6.8). À la date de clôture du bilan, la juste valeur des **cultures sur pied** est déterminée sur la base de la surface plantée et des données inobservables significatives suivants au 31 décembre 2015 :

- Prix des cultures
- Rendement des cultures (tonnes par hectare)
- Coûts de production attendus

	<b>31 décembre 2015</b>				<b>31 décembre 2014</b>			
	Superficie plantée (en hectares)	Rendements moyens attendus (t/ha)	Prix moyen (€/t)	Juste valeur (en k€)	Superficie plantée (en hectares)	Rendements moyens attendus (t/ha)	Prix moyen (€/t)	Juste valeur (en k€)
Blé d'hiver	38 850	4,3	134	9 518	45 750	4,6	120	8 001
Orge d'hiver	5 180	4,8	136	1 566	4 218	4,8	114	670
Colza d'hiver	6 315	2,5	358	3 212	9 034	2,9	312	3 260
<b>TOTAL</b>	<b>50 345</b>			<b>14 296</b>	<b>59 002</b>			<b>11 931</b>

Si les prévisions de l'équipe de direction au 31 décembre 2015 avaient été supérieures/inférieures de 10 %, la juste valeur des actifs biologiques et la marge brute se seraient trouvées augmentées ou diminuées d'environ 2 719 k€.

Les données inobservables significatives utilisés dans la mesure de la juste valeur du **bétail** sont les suivants :

- Nombre moyen de têtes et poids moyen
- Entrées futures attendues procurées par le bétail



Le tableau suivant représente les mouvements d'actifs biologiques pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015 :

(en milliers d'euros)	Cultures	Animaux d'élevage	TOTAL
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2013</b>	<b>10 094</b>	<b>609</b>	<b>10 703</b>
<i>Actifs biologiques courants</i>	10 073	325	10 398
<i>Actifs biologiques non courants</i>	21	284	305
Acquisition de filiales	-	-	-
Acquisition d'actifs biologiques non-courants	-	-	-
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis)	7 667	-	7 667
Coûts engagés sur la période	41 633	826	42 459
Variation de stocks liée à la récolte	(54 643)	(642)	(55 285)
<b>Gain / perte lié à la variation de la juste valeur</b>	<b>12 881</b>	<b>(149)</b>	<b>12 732</b>
Dépréciation des actifs biologiques	-	-	-
Écart de conversion	(5 689)	(266)	(5 955)
Autres mouvements	-	-	-
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2014</b>	<b>11 943</b>	<b>378</b>	<b>12 321</b>
<i>Actifs biologiques courants</i>	11 931	162	12 093
<i>Actifs biologiques non courants</i>	12	216	228
Reclassement des en-cours d'ouverture en actifs biologiques (après semis)	4 825	-	4 825
Coûts engagés sur la période	39 702	609	40 311
Variation de stocks liée à la récolte	(56 775)	(456)	(57 231)
<b>Gain / perte lié à la variation de la juste valeur</b>	<b>18 956</b>	<b>(35)</b>	<b>18 921</b>
Dépréciation des actifs biologiques	(706)	-	(706)
Écart de conversion	(3 649)	(110)	(3 759)
Autres mouvements	-	-	-
<b>Valeur comptable au 31 décembre 2015</b>	<b>14 296</b>	<b>386</b>	<b>14 682</b>
<i>Actifs biologiques courants</i>	14 296	195	14 491
<i>Actifs biologiques non courants</i>	-	191	191

Au 31 décembre 2015, 14 241 k€ (50 236 ha) d'actifs biologiques ont été nantis pour la ligne de crédit court terme (7 331 k€ (38 409 ha) au 31 décembre 2014) (cf. Note 16).



## 14. Clients et autres créances

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
Créances clients	1 228	993
Avances versées (1)	726	287
Autres créances	510	1 325
Créances sociales et fiscale (hors créances de TVA)	127	169
Créances de TVA (2)	903	1 417
Charges constatées d'avance	158	910
<b>Clients et autres créances</b>	<b>3 652</b>	<b>5 101</b>

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
<b>Devise :</b>		
Libellé en EUR	248	236
Libellé en USD	876	1 227
Libellé en UAH	2 528	3 638
<b>Clients et autres créances</b>	<b>3 652</b>	<b>5 101</b>

L'exposition maximale au risque représenté par les créances à la date de clôture du bilan correspond à la juste valeur de chaque classe de créances mentionnée ci-dessus. Le Groupe n'a pas de collatéral pour couverture.

(1) Les avances versées correspondent à des prépaiements auprès des fournisseurs d'intrants pour la récolte de 2016.

(2) La TVA à recevoir d'un montant de 903 k€ inclut :

50 k€ liés aux entités ukrainiennes bénéficiant du régime fiscal spécial pour sociétés agricoles (Note 6.12 (b)) ;

640 k€ se rapportant aux entités ukrainiennes qui n'ont pas opté pour le régime spécial de taxation réservé aux producteurs agricoles. Ce montant représente la TVA déductible reçue lors des achats, qui a été déclarée et doit diminuer les obligations de TVA à venir ;

213 k€ se rapportant à la TVA déductible d'AgroGeneration SA.



## 15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Disponibilités	3 931	5 415
Valeurs de placement	-	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>3 931</b>	<b>5 415</b>
Découvert bancaire	-	-
<b>Trésorerie nette</b>	<b>3 931</b>	<b>5 415</b>

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie est libellé dans les monnaies ci-dessous au 31 décembre 2015 :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>	<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie</u>
<b>Devise :</b>		
Libellé en EUR	2 557	48
Libellé en USD	1 071	2 602
Libellé en UAH	303	2 765
<b>Total</b>	<b>3 931</b>	<b>5 415</b>

## 16. Emprunts

(en milliers d'euros)		31 décembre 2015				TOTAL	31 décembre 2014				TOTAL
		Non courant	Courant		TOTAL		Non courant	Courant		TOTAL	
			Emprunts	Emprunts				Intérêts	Total		
OSRANE	(1)	8 630	2 869	1 205	4 074	12 704	-	-	-	-	-
Obligations cotées		-	-	-	-	-	19 784	-	411	411	20 195
Obligations Konkur		-	-	33	33	33	32 795	-	2 564	2 564	35 359
Contrats de location financiers	(2)	527	831	7	838	1 365	1 191	1 824	56	1 880	3 071
Prêts bancaires	(3)	5 125	33 161	480	33 641	38 766	4 592	18 831	377	19 208	23 800
Autres dettes financières	(4)	-	1 658	21	1 679	1 679	-	159	19	178	178
<b>Total emprunts</b>		<b>14 282</b>	<b>38 519</b>	<b>1 746</b>	<b>40 265</b>	<b>54 547</b>	<b>58 362</b>	<b>20 814</b>	<b>3 427</b>	<b>24 241</b>	<b>82 603</b>

(1) La composante dette des OSRANE (cf. Note 2.1) a été initialement comptabilisée à sa juste valeur nette des coûts de transaction et s'élevait à 15,6 M€. Au 31 décembre 2015, le coût amorti se monte à 11,5 M€ et les intérêts courus à 1,2 M€.



(2) Les paiements des locations courants et non courants sont comptabilisés à la valeur actuelle des paiements de locations minimaux futurs (cf. Note 27.2).

(3) Les emprunts bancaires incluent les emprunts souscrits auprès d'Alfa-Bank Ukraine (31,9 M€) et de la BERD (6,4 M€).

Dans le cadre des emprunts auprès d'Alfa-Bank, le Groupe a mis en nantissement une partie de ses actifs courants et actifs immobilisés, en particulier :

- certaines des immobilisations (Bâtiments et Machines agricoles ; cf. Note 9) ;
- les dépôts à court terme (cf. Note 10) ;
- certains des actifs biologiques (cf. Note 13) ;
- des participations dans des filiales en Ukraine et à Chypre ;
- certains des stocks (cf. Note 12).

Les actions dans les filiales Marrimore, AJU, AFU et UCD ont été remises en nantissement au bénéfice de la Banque européenne de reconstruction et de développement (BERD) dans le périmètre de la convention de financement signée en 2011.

Conformément à la convention signée le 29 septembre 2011, la BERD a obtenu 850 000 bons de souscription d'actions (BSA) qui lui donnent droit à 850 000 actions supplémentaires ayant un prix d'exercice de 2,05 € ; ces BSA ont été classés en tant qu'instruments de capitaux propres.

Les actions de Harmelia, Wellaxo, Zito, Zeanovi, Azent et HAR, VYB, BAR, DON, NST, POD, AgroDom, ZACH, LAN, UNA, APK, ANN, AGZ, BUR sont mises en nantissement au bénéfice d'Alfa-Bank Ukraine aux termes de la convention de prêt.

Les prêts octroyés par Alfa-Bank Ukraine sont soumis à des covenants, dont certains ne sont pas observés par le Groupe. L'Alfa Bank Ukraine a accordé la levée des clauses sur l'ensemble des bris de covenants au 31 décembre 2015.

(4) Les autres dettes financières se rapportent à des emprunts contractés auprès d'un investisseur privé (0,6 M€) et de la partie liée SBT Investment (1 M€).

Les échéances des emprunts à court et à long terme sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	2016	2017	2018	2019 et après	Total
OSRANE	4 074	3 421	4 092	1 117	12 704
Obligations Konkur	33	-	-	-	33
Contrats de location financiers	838	318	148	61	1 365
Prêts bancaires	33 641	1 281	1 281	2 563	38 766
Autres dettes financières	1 679	-	-	-	1 679
<b>Total emprunts</b>	<b>40 265</b>	<b>5 020</b>	<b>5 521</b>	<b>3 741</b>	<b>54 547</b>



Détail des emprunts à taux variable et des emprunts à taux fixe (hors intérêts) :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2015</u>		<u>31 décembre 2014</u>	
	Variable	Fixe	Variable	Fixe
OSRANE	-	11 499	-	-
Emprunts obligataires	-	-	-	52 579
Prêts bancaires	6 362	31 924	5 684	17 739
Contrats de location financiers	694	664	1 291	1 724
Autres dettes financières	-	1 658	-	159
<b>Total emprunts</b>	<b>7 056</b>	<b>45 745</b>	<b>6 975</b>	<b>72 201</b>

Les valeurs comptables des emprunts du Groupe sont libellées dans les monnaies suivantes :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
<b>Devise :</b>		
EUR	13 006	21 117
USD	41 541	61 484
UAH	-	2
<b>Total emprunts</b>	<b>54 547</b>	<b>82 603</b>

Les taux d'intérêt moyens du Groupe, ventilés par devise, sont les suivants :

Devise	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
EUR	8,4 %	8,4 %
USD	12,8 %	10,6 %
UAH	-	-

## 17. Capital social

	<u>Capital social en euros</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Prime d'émission en euros</u>
<b>31 décembre 2013</b>	<b>4 618 096</b>	<b>92 361 928</b>	<b>166 467 669</b>
Émission d'actions nouvelles	-	-	-
<b>31 décembre 2014</b>	<b>4 618 096</b>	<b>92 361 928</b>	<b>166 467 669</b>
Émission d'actions nouvelles (remboursement des OSRANE)	307 373	6 147 460	2 486 927
<b>31 décembre 2015</b>	<b>4 925 469</b>	<b>98 509 388</b>	<b>168 954 596</b>



## Instruments en circulation au 31 décembre 2015

Au 31 décembre 2015, le nombre d'instruments en circulation et le nombre d'actions pouvant potentiellement être émises suite à l'exercice de ces instruments sont présentés ci-dessous :

	<u>Nombre d'instruments</u>	<u>Nombre d'actions supplémentaires potentielles</u>
BSPCE	5 327	106 540
Stock-options	1 317 833	1 317 833
BSA BERD	850 000	850 000
OSRANE (1)	597 810	129 126 960
BSA Konkur	1 379 487	2 519 544
<b>Total nombre d'actions supplémentaires potentielles</b>		<b>133 920 877</b>

(1) Le nombre d'actions supplémentaires potentielles OSRANE est calculé à raison de 216 actions par OSRANE (nombre maximal remboursable au 31 décembre 2015).

## 18. Provisions

(en milliers d'euros)	Provisions pour litiges	Provisions pour risques et charges	Provisions pour restructuration	Total
<b>31 décembre 2013</b>	<b>559</b>	<b>4</b>	<b>100</b>	<b>663</b>
Dotation	-	-	-	-
Reprise (utilisée)	(163)	-	(100)	(263)
Reprise (non utilisée)	(279)	(4)	-	(283)
Changement de périmètre	-	-	-	-
Autres changements	-	-	-	-
Écart de conversion	(117)	-	-	(117)
<b>31 décembre 2014</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dotation	-	-	-	-
Reprise (utilisée)	-	-	-	-
Reprise (non utilisée)	-	-	-	-
Changement de périmètre	-	-	-	-
Autres changements	-	-	-	-
Écart de conversion	-	-	-	-
<b>31 décembre 2015</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

La direction suit au plus près les litiges (notamment fiscaux) et en évalue les risques. Au 31 décembre 2015, le Groupe n'est exposé à aucun autre litige significatif. Pour en savoir plus sur les risques d'évolution de l'environnement juridique et fiscal, se reporter à la Note 3.2.



## 19. Fournisseurs et autres dettes

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
Fournisseurs	5 383	5 029
Avances reçues	930	1 049
Dettes fiscales et sociales	1 079	1 302
Dettes de TVA (1)	426	468
Produits constatés d'avance	-	281
Autres créditeurs	459	765
<b>Fournisseurs et autres dettes</b>	<b>8 277</b>	<b>8 894</b>

- (1) La TVA exigible représente le montant versé sur le compte bloqué spécial et pouvant servir à financer l'achat de biens et de services pour des activités agricoles. Une fois imputé, il est reclassé en subvention gouvernementale dans le compte de résultat (Note 6.12 (b)).

Les Dettes fournisseurs et autres dettes sont libellées dans les monnaies suivantes :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
<b>Devise :</b>		
Libellé en EUR	1 069	1 290
Libellé en USD	3 473	2 421
Libellé en UAH	3 735	5 183
<b>Fournisseurs et autres dettes</b>	<b>8 277</b>	<b>8 894</b>



## 20. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit conformément à la norme IFRS 7 :

Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)		Comptabilisés à la juste valeur	Valeur comptable totale au 31 décembre 2015	Valorisés à prix d'acquisition	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7		
					par le biais du compte de résultat	en capitaux propres	Niveau 1 : prix cotés sur le marché et disponibles
	<i>Note</i>	Comptabilisés au coût amorti					
<b>Actifs</b>							
Immobilisations financières	10						
Titres des filiales non-consolidées			97	97	97		
Autres immobilisations financières	2	146		148	2	146	
Actifs financiers courants	10						
Dépôts à terme		15 168		15 168		15 168	
Autres immobilisations financières		1 005		1 005		1 005	
Clients et autres créances	14	3 652		3 652	3 652		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15		3 931	3 931		3 931	
<b>Passifs</b>							
OSRANE	16	(12 704)		(12 704)	(12 704)		
Emprunts obligataires	16	(33)		(33)	(33)		
Emprunts et dettes financières (courants et non courants)	16	(38 766)		(38 766)	(38 766)		
Location-financement (courants et non courants)	16	(1 365)		(1 365)	(1 365)		
Autres dettes financières	16	(1 679)		(1 679)	(1 679)		
Fournisseurs et autres dettes	19	(8 277)		(8 277)	(8 277)		

Classification des actifs et passifs financiers par catégorie et juste valeur au 31 décembre 2014

(en milliers d'euros)

	Note	Comptabilisés au coût amorti	Comptabilisés à la juste valeur		Valeur comptable totale au 31 décembre 2014	Valorisés à prix d'acquisition	Niveau de hiérarchie des justes valeurs de l'instrument financier selon IFRS 7		
			par le biais du compte de résultat	en capitaux propres			Niveau 1 : prix cotés sur le marché et disponibilités	Niveau 2 : valorisation basée sur des données de marché observables	Niveau 3 : valorisation basée sur des données de marché non observables
<b>Actifs</b>									
Immobilisations financières	10								
Titres des filiales non-consolidées				122	122	122			
Autres immobilisations financières		1	152		153	1	152		
Actifs financiers courants	10								
Dépôts à terme			1 798		1 798		1 798		
Clients et autres créances	14	5 101			5 101	5 101			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15		5 415		5 415		5 415		
<b>Passifs</b>									
Emprunts obligataires	16	(55 554)			(55 554)	(55 554)			
Emprunts et dettes financières (courants et non courants)	16	(23 800)			(23 800)	(23 800)			
Location-financement (courants et non courants)	16	(3 071)			(3 071)	(3 071)			
Autres dettes financières	16	(178)			(178)	(178)			
Fournisseurs et autres dettes	19	(8 894)			(8 894)	(8 894)			

21. Produits des activités d'exploitation ordinaires

(en milliers d'euros)	2015	2014
Produits agricoles (1)	57 459	63 318
Services et autres (2)	1 402	1 302



**Total produits des activités d'exploitation ordinaires**

**58 861**

**64 620**

- (1) Au cours de l'exercice 2015, AgroGeneration a vendu 341 275 tonnes de céréales et de plantes oléagineuses.
- (2) Les services consistent principalement en des activités de séchage, d'entreposage et de chargement de céréales pour des tiers.

Décomposition du chiffre d'affaires par région géographique :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b>(en milliers d'euros)</b>		
Ukraine	39 212	52 151
France	19 649	12 469
<b>Total produits hors activités cédées</b>	<b>58 861</b>	<b>64 620</b>
Argentine (activités cédées)	-	2 726
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>58 861</b>	<b>67 346</b>

Le Groupe compte deux clients principaux auxquels il a vendu pour 18,7 M€ de marchandises en 2015 (23,7 M€ en 2014), soit 31,7 % (36,7 % en 2014) du total du chiffre d'affaires. Les produits des autres clients pris individuellement est inférieur à 10 %.

## 22. Coûts fonctionnels / coûts par nature

<b>(en milliers d'euros)</b>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Coût des ventes	(53 814)	(55 679)
Frais généraux & administratifs	(13 417)	(14 647)
<b>Charges par fonction</b>	<b>(67 231)</b>	<b>(70 326)</b>
Achats matières premières, services et locations	(35 185)	(42 915)
Charges de personnel	(6 635)	(8 300)
Amortissements	(7 037)	(7 294)
Ajustement de juste valeur des produits finis récoltés (vendus)	(12 873)	(10 562)
Autres charges	(5 501)	(1 255)
<b>Charges par nature</b>	<b>(67 231)</b>	<b>(70 326)</b>

En moyenne, au cours de l'exercice 2015, le Groupe comptait 1 431 salariés.



## 23. Autres produits et charges

(en milliers d'euros)	2015	2014
Produits de cession des immobilisations	62	84
Reprise de la provision pour litiges	-	279
Subventions d'investissement	3 353	6 295
Autres produits	457	1 290
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>3 872</b>	<b>7 948</b>
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(175)	(426)
Dépréciation des immobilisations (*)	(1 385)	-
Autres charges	(1 457)	(1 437)
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>(3 017)</b>	<b>(1 863)</b>
<b>Autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>855</b>	<b>6 085</b>

(\*) Diminution de valeur des immobilisations consécutive à la réévaluation (cf. Note 2.4). La différence entre les valeurs de dépréciation des immobilisations constatées au compte de résultat et celles présentées à la Note 2.4 est attribuée à l'application de taux de change distincts. À la Note 2.4, la diminution de valeur des immobilisations a été convertie au taux à la date de réévaluation, tandis que la dépréciation des immobilisations portée au compte de résultat a été convertie au taux de change moyen pendant l'exercice 2015.

## 24. Résultat financier net

(en milliers d'euros)		2015	2014
Coût d'emprunt	(1)	(7 852)	(8 932)
Gains et pertes de change		(13 350)	(27 176)
<i>Différences de change réalisées</i>	(2)	(2 491)	(12 316)
<i>Différences de change latentes</i>	(3)	(10 859)	(14 860)
Autres produits / charges financiers	(4)	1 646	(82)
<b>Résultat financier net</b>		<b>(19 556)</b>	<b>(36 190)</b>

### Charges d'intérêts

(1) Les intérêts sont pour l'essentiel composés de :

- 2 931 k€ sur les OSRANE, les obligations cotées et les obligations Konkur ;
- 4 111 k€ sur les prêts bancaires.

### Gains et pertes de change

Les actifs et passifs monétaires du Groupe libellés en devises étrangères au 31 décembre 2015 sont constitués d'emprunts et d'autres dettes libellés en dollars américains et en euros. Les autres actifs et passifs monétaires sont peu importants.

En raison de l'impact de la situation politique actuelle sur la volatilité de la hryvnia ukrainienne (cf. Note 3.3), le taux de change hryvnia ukrainienne/USD a fluctué pendant l'exercice annuel, passant de 15,77 UAH/USD au 31 décembre 2014 à 24,01 UAH/USD au 31 décembre 2015.



(2) Gains et pertes de change réalisés (montant net : perte de 2 491 k€) enregistrés par le Groupe au cours de l'exercice 2015 sous l'effet de la variation du taux de change entre la date à laquelle le passif / l'actif a été constaté et celle à laquelle le passif a été réglé ou l'actif réalisé.

(3) Gains et pertes de change latents enregistrés par le Groupe au cours de l'exercice 2015 en raison de la conversion de l'ensemble des postes monétaires des entités ukrainiennes (pour l'essentiel des prêts bancaires et des prêts intra-groupe) de la monnaie étrangère (en général l'USD) en monnaie fonctionnelle (UAH). La perte de change latente se décomposait comme suit :

- 5 502 k€ de perte de change latente principalement liée aux prêts bancaires et aux autres dettes ;
- 3 716 k€ de perte de change latente liée aux prêts intra-groupe, charges d'intérêts sur prêts et autres dettes ICO entre entités ukrainiennes, chypriotes et françaises ;
- 1 641 k€ de perte de change latente liée à la conversion des obligations Konkur en des OSRANE.

On notera que certains prêts intra-groupe sont classés en investissement net (cf. note 6.3) pour lesquels la perte de change latente (24 961 k€) est comptabilisée directement en capitaux propres.

#### **Autres produits et charges financiers**

(4) Le montant net des autres produits et charges financiers se composait principalement de :

- 284 k€ de produits d'intérêts sur dépôts à terme ;
- 1 323 k€ de réévaluation de la composante dette des OSRANE.

## **25. Résultat par action**

Le bénéfice d'exploitation par action de base est calculé en divisant :

- le bénéfice d'exploitation net, part du groupe,
- par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice financier.

Le bénéfice d'exploitation dilué par action est calculé en divisant :

- le résultat net part du groupe, en tenant compte des instruments dilutifs,
- par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de tous les instruments potentiellement dilutifs en actions ordinaires.



(en milliers d'euros)	2015	2014
Résultat net consolidé part du Groupe des activités poursuivies (k€)	(7 928)	(23 094)
Résultat net consolidé part du Groupe des activités cédées (k€)	-	1 429
<b>Résultat net consolidé part du Groupe</b>	<b>(7 928)</b>	<b>(21 665)</b>
Effet lié à la dilution (k€)	-	-
<b>Résultat net consolidé après dilution</b>	<b>(7 928)</b>	<b>(21 665)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	93 449 133	91 927 864
Effet dilutif potentiel	-	-
<b>Nombre moyen pondéré d'actions après dilution</b>	<b>93 449 133</b>	<b>91 927 864</b>
<b>Résultat net part du Groupe par actions (euros)</b>	<b>(0,08)</b>	<b>(0,24)</b>
<b>Résultat net part du Groupe dilué par actions (euros)</b>	<b>(0,08)</b>	<b>(0,24)</b>
<b>Résultat net part du Groupe par actions (euros) des activités poursuivies</b>	<b>(0,08)</b>	<b>(0,25)</b>
<b>Résultat net part du Groupe dilué par actions (euros) des activités poursuivies</b>	<b>(0,08)</b>	<b>(0,25)</b>
<b>Résultat net part du Groupe par actions (euros) des activités cédées</b>	<b>-</b>	<b>0,02</b>
<b>Résultat net part du Groupe dilué par actions (euros) des activités cédées</b>	<b>-</b>	<b>0,02</b>

En 2014 et 2015, les actions ordinaires issues de la conversion potentielle des stock-options, des bons de souscription ou des OSRANE ne sont pas incluses dans le calcul dans la mesure où elles sont anti-dilutives.

## 26. Rémunération par actions

### 26.1. Attribution de BSPCE

#### (a) Plan de 50 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE) (6 décembre 2007).

Un plan de BSPCE (Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise) a été mis en place pour les employés de l'ancien Groupe AgroGeneration en décembre 2007 avec une période d'acquisition des droits de trois ans. L'exercice d'un BSPCE donne droit à 20 actions de la société d'une valeur nominale de 0,05 €. Le prix d'exercice de chaque BSPCE est de 2,5 €. Les conditions d'exercice du plan ont été modifiées en janvier 2010 en fonction du statut des bénéficiaires (salariés et anciens salariés) :

- les bénéficiaires, justifiant de la qualité de salarié ou de mandataire social au 26 janvier 2010, peuvent exercer la moitié des BSPCE éventuellement exerçables au 1<sup>er</sup> juillet 2010, sous réserve de justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2010, et l'autre moitié le 1<sup>er</sup> juillet 2011 s'ils peuvent justifier de la qualité de salarié ou de mandataire social sans interruption jusqu'à cette date. Le nombre maximum de BSPCE exerçables pour cette catégorie de bénéficiaires au 31 décembre 2013 s'élève à 500 ;
- les anciens salariés au 26 janvier 2010 peuvent exercer leurs BSPCE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, pendant douze ans à compter de la date de leur émission, sous réserve de l'obtention d'un taux de



rendement interne net minimum par GreenAlliance sur son investissement au sein de la Société. Au 31 décembre 2013, le nombre maximum de BSPCE pouvant être exercés était de 4 827.

En tout, 5 327 BSPCE sont ainsi exerçables au 31 décembre 2015.

### (b) Synthèse du plan de souscription de BSPCE

	2015	2014
Nombre de bons de souscription d'actions pouvant être émis au début de la période	5 327	5 327
Nombre de bons de souscription d'actions correspondant à la variation du périmètre		
Nombre de bons de souscription d'actions émis pendant la période		
Nombre de bons de souscription d'actions convertis pendant la période		
Nombre de bons de souscription d'actions perdus pendant la période		
<b>Nombre de BSPCE pouvant être émis à la fin de la période</b>	<b>5 327</b>	<b>5 327</b>

### (c) Modèle de valorisation

Ces BSPCE ont été valorisés à leur émission en recourant à la méthode de Monte-Carlo. Les principales hypothèses retenues ont été les suivantes :

- taux sans risque : 3,79 %
- taux de rotation : 0,00 %
- volatilité : 50,00 %.

## 26.2. Attribution de stock-options

### (a) Plan de souscription de 533 000 options (26 janvier 2009)

En date du 26 janvier 2009, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2008, et après accord du Conseil de surveillance du 30 janvier 2009, le Directoire de l'ex-Groupe AgroGeneration a distribué 533 000 **stock-options**. Chaque **stock-option** donne droit à une action au prix d'exercice de 2,02 €. Ces **stock-options** sont validées par tiers sur trois ans et exerçables au bout de la quatrième année (soit le 26 janvier 2013) par bloc de 25 % minimum jusqu'en 2019.

Ce plan a été remplacé, à l'exception de 50 000 **stock-options**, par le plan du 26 janvier 2010.

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2015 est de 50 000.

### (b) Plan de souscription de 483 000 options (26 janvier 2010)

En date du 26 janvier 2010, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de surveillance du 14 janvier 2010, le Directoire de l'ex-Groupe AgroGeneration a émis 483 000 **stock-options** donnant droit chacune à une action au prix d'exercice de 1,79 €. Le bénéficiaire doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013,



- 2/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et avant le 1<sup>er</sup> juillet 2012,
- 3/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- 4/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et avant le 1<sup>er</sup> juillet 2011,
- 5/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et avant le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Les options sont exerçables pendant dix ans avec une période de latence de quatre ans à compter de la date d'attribution

(26 janvier 2014).

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2015 est de 405 333.

#### **(c) Plan de souscription de 400 000 options (24 février 2010)**

En date du 24 février 2010, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009, et après accord du Conseil de surveillance du 23 février 2010, le Directoire de l'ex-Groupe AgroGeneration a décidé d'émettre 400 000 **stock-options** dont les modalités d'exercice sont identiques au Plan de souscription de 483 000 options du 26 janvier 2010 (prix d'exercice de 1,79 €, condition de présence, période d'exercice de dix ans incluant une période de latence de quatre ans).

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2015 est de 400 000.

#### **(d) Plan de souscription de 850 000 options (9 décembre 2011)**

En date du 9 décembre 2011, suite à la délégation conférée par l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juin 2011, et après accord du Conseil de surveillance du 12 juillet 2011, le Directoire de l'ex-Groupe AgroGeneration a décidé d'émettre 850 000 **stock-options** donnant droit chacune à une action et dont les modalités d'exercice sont les suivantes :

- prix d'exercice de 1,95 €,
- conditions de présence :

Si le bénéficiaire compte plus de trois ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1<sup>er</sup> juillet 2014 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et avant le 1<sup>er</sup> juillet 2014,
- 2/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1<sup>er</sup> juillet 2013 et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014,
- 3/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et avant le 1<sup>er</sup> juillet 2013,
- 4/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013,
- 5/6 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et avant le 1<sup>er</sup> juillet 2012,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Si le bénéficiaire compte entre un et trois ans d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1<sup>er</sup> juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- 1/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et avant le 1<sup>er</sup> juillet 2015,
- 2/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015,
- 3/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et avant le 1<sup>er</sup> juillet 2014,
- 4/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1<sup>er</sup> juillet 2013 et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014,
- 5/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et avant le 1<sup>er</sup> juillet 2013,
- 6/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013,



- 7/8 de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et avant le 1<sup>er</sup> juillet 2012,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Enfin, si le bénéficiaire compte moins d'un an d'ancienneté au 9 décembre 2011, il doit justifier de sa qualité de salarié ou de mandataire du Groupe au 1<sup>er</sup> juillet 2015 et, s'il vient à cesser ses fonctions au sein de la société avant cette date, sauf dérogation accordée par le Directoire, il perdra :

- la moitié de ses options en cas de cessation de ses fonctions après le 1<sup>er</sup> juillet 2013 et avant le 1<sup>er</sup> juillet 2015,
- la totalité de ses options en cas de cessation de ses fonctions avant le 1<sup>er</sup> juillet 2013.
- La période d'exercice de dix ans comprend une période de latence de quatre ans.

Le nombre d'options restantes au 31 décembre 2015 est de 462 500.

### (e) Synthèse du plan de souscription de stock-options

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Nombre de <b>stock-options</b> au début de la période	1 317 833	1 367 833
Nombre de <b>stock-options</b> correspondant à la variation du périmètre		
Nombre de <b>stock-options</b> attribuées pendant la période		
Nombre de <b>stock-options</b> remplacées pendant la période		
Nombre de <b>stock-options</b> perdues pendant la période		(50 000)
Nombre de <b>stock-options</b> converties pendant la période		
<b>Nombre de stock-options à la fin de la période</b>	<b>1 317 833</b>	<b>1 317 833</b>

### (f) Modèle de valorisation

Les principales hypothèses de calcul retenues lors de l'émission de chaque plan de **stock-options** sont les suivantes :

<u>Plans</u>	<u>Risk-free rate</u>	<u>Turnover</u>	<u>Volatility</u>	<u>Valuation model</u>
2009 and 2010	2.80%	0%	50%	Binomiale
December 9, 2011	2.85%	7.50%	31%	Black & Scholes

La volatilité attendue pour les plans 2009 et 2010 a été déterminée à partir de la volatilité historique d'un groupe de sociétés comparables pour une période comparable à celle de la période d'acquisition des droits.

La volatilité attendue pour le plan 2011 a été estimée sur la base de la volatilité historique de la société AgroGeneration.

## 27. Engagements

### 27.1. Engagements financiers

Les engagements du Groupe portant sur l'endettement et les instruments financiers sont évoqués à la Note 16.



## 27.2. Engagements liés aux activités d'exploitation

Les actifs non courants acquis en vertu de contrats de location-financement sont comptabilisés en actif et en passif dans le bilan consolidé.

Au 31 décembre 2015, la dette de location-financement représentant la valeur actualisée de paiements de location minimaux futurs s'élevait à 1 358 k€. Les actifs totaux acquis au titre de contrats de location-financement, tels que les machines et les véhicules agricoles, et inscrits au bilan consolidé s'élevaient à 4,2 M€ au 31 décembre 2015 (31 décembre 2014 : 4,3 m€).

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
<b>Loyers futurs</b>		
À moins d'1 an	1 043	2 307
De 1 à 5 ans	670	1 506
Au-delà de 5 ans	-	-
<b>Total des loyers futurs minimums</b>	<b>1 713</b>	<b>3 813</b>
Moins frais financiers	(355)	(798)
<b>Valeur actuelle des loyers futurs minimums</b>	<b>1 358</b>	<b>3 015</b>

### *Obligations découlant de contrats de location simple*

Le Groupe loue des terrains, des bureaux, des équipements de fabrication et d'entrepôt, des véhicules et d'autres équipements au titre de différents contrats de location simple.

Les montants présentés dans le tableau suivant correspondent aux paiements minimaux futurs qui devront être effectués conformément aux conditions prévues dans ces contrats :

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
À moins d'1 an	5 229	4 788
De 1 à 5 ans	12 722	13 621
Au-delà de 5 ans	12 301	13 486
<b>Total</b>	<b>30 252</b>	<b>31 895</b>

Les engagements du Groupe se composent principalement des loyers des terres agricoles prises à bail (2015 : 115 360 ha pour une durée résiduelle moyenne de 6,50 ans, 2014 : 116 691 ha pour une durée résiduelle moyenne de 6,90 ans).



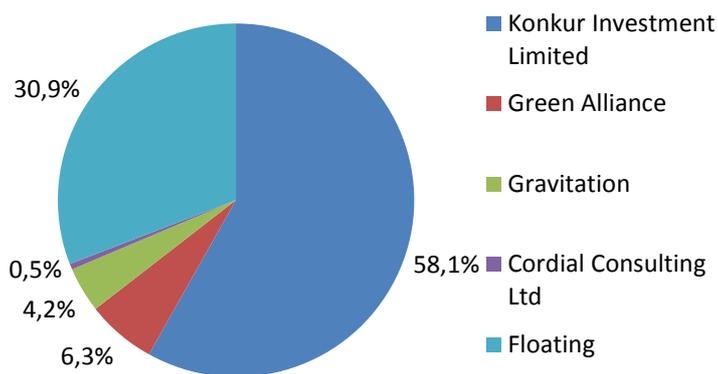
## 28. Parties liées

### 28.1. Actionnariat et gouvernance

#### (a) Actionnariat

Au 31 décembre 2015, l'actionnariat se répartit comme suit :

#### Répartition de l'actionnariat au 31 décembre 2015



**Konkur :** société holding d'investissement contrôlée par le fonds SigmaBleyzer, société tête de Groupe.

**Green Alliance :** société holding de Charles Beigbeder et Alain Mallart.

**Gravitation :** société holding de Charles Beigbeder.

Ni la société-mère ultime ni les sociétés-mères immédiates ne produisent d'états financiers consolidés à la disposition du public.

#### (b) Gouvernance

Le 11 octobre 2013, la société a modifié sa gouvernance, passant d'un Directoire et d'un Conseil de surveillance à un Conseil d'administration composé de onze membres.

La société a aussi créé un Comité d'audit et un Comité de rémunération, qui se réunissent régulièrement et comprennent certains membres du Conseil d'administration, comme indiqué ci-dessous.

Suite à la restructuration de la dette, et compte tenu de la nouvelle structure d'actionnariat après l'émission des OSRANE, le Groupe a changé sa gouvernance en avril 2015. 4 des 5 administrateurs représentant les actionnaires historiques ont quitté le Conseil. Le Conseil d'administration est à présent composé de 7 membres et présidé par Michael Bleyzer (Président) et Pierre Danon (Vice-président).

#### Conseil d'administration

- Président : Michael Bleyzer
- Vice-président : Pierre Danon

#### Autres membres :

- Lev Bleyzer (SigmaBleyzer) \* / \*\*
- Valeriy Ivanovich Dema (SigmaBleyzer)
- Neal Warren Sigda (SigmaBleyzer) \* / \*\*
- John Shmorhun (CEO AgroGeneration)
- Guillaume James (Gravitation)\*

\* membre du Comité de rémunération

\*\* membre du Comité d'audit

#### Rémunération des membres du Conseil d'administration

L'assemblée générale des actionnaires d'AgroGeneration n'a attribué ni jetons de présence ni aucune autre forme de rémunération aux membres du Conseil d'administration au cours de cette période. En



conséquence, les avantages à publier concernent seulement le Directeur général du Groupe. La rémunération de John Shmorhun, DG d'AgroGeneration, est mentionnée à la Note 28.2 *Transactions avec des parties liées*.

## 28.2. Transactions avec des parties liées

Les opérations importantes entreprises au cours de la période et les soldes restants au 31 décembre 2015 avec des parties ayant une influence significative sur le Groupe sont les suivants :

k€	31 décembre 2015		2015		31 décembre 2014		2014	
	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES	ACTIF	PASSIF	PRODUITS	CHARGES
<b>Groupe SigmaBleyzer : diverses entités sous contrôle commun</b>								
Frais de gestion	-	(75)	-	(348)	-	-	-	(318)
Obligations émises au profit de Konkur	-	-	-	-	-	(32 795)	-	-
Intérêts sur les obligations (Konkur)	-	(33)	-	(575)	-	(2 564)	-	(2 408)
Services stratégiques	-	-	-	(84)	-	(5)	-	(273)
Location de locaux	-	(1)	-	(5)	-	-	-	(6)
Emprunts	-	(994)	-	-	315	(83)	-	(1)
<b>Gravitation SAS : actionnaire</b>								
Refacturation de loyers	1	-	10	-	28	-	88	(3).
Services stratégiques	-	-	-	(29)	-	-	-	(151)
<b>Groupe Vivescia : actionnaire</b>								
Intérêts sur emprunt	-	-	-	-	-	-	-	(15).
Autres dettes	-	-	-	-	-	(69)	-	-
<b>Safari Arms : contrôlée par un membre du Conseil d'administration</b>								
Services de sécurité	-	(603)	-	(2 081)	-	(166)	-	(1 643)
Matières premières et autres	-	-	-	(17)	-	-	-	-
<b>John Smorhun : membre de la direction générale</b>								
Services stratégiques	-	(47)	-	(437)	-	(82)	-	(412)
<b>Cordial Consulting : contrôlée par un membre du Conseil d'administration</b>								
Services stratégiques*	-	(23)	-	(96)	-	(77)	-	(193)
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>(1 776)</b>	<b>10</b>	<b>(3 672)</b>	<b>343</b>	<b>(35 841)</b>	<b>88</b>	<b>(5 424)</b>

(\*) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, Cordial Consulting a fourni des services en rapport avec l'émission d'OSRANE pour un montant de 183 k€.



## 29. Honoraires des commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
Certification		
Réseau EY	334	355
Finexsi Audit	55	55
Autres diligences directement liées		
Réseau EY	133	107
Finexsi Audit	60	
<b>Total des frais d'audit</b>	<b>582</b>	<b>517</b>



### 30. Liste des sociétés consolidées

Toutes les sociétés sont pleinement consolidées.

	Nom	Nom pour consolidation	Siège social	Activité	31 décembre 2015	31 décembre 2014
					% de participation	% de participation
1	AgroGeneration	AgroGeneration	Paris (France)	Siège social	Entité consolidante	Entité consolidante
2	Marrimore Holdings Ltd	Marrimore	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
3	Haberly Properties Ltd	Haberly	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
4	Harmelia Investments Limited	Harmelia	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
5	Zeanovi Limited	Zeanovi	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
6	Wellaxo Investments Limited	Wellaxo	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
7	Azent Limited Company	Azent	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
8	Zito Investments Limited	Zito	Nicosie (Chypre)	Société holding	100%	100%
9	UCD Ukraine	UCD UA	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
10	LLC Agro NovaNyva	ANN	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
11	Agrofuel Ukraine	Agrofuel	Kiev (Ukraine)	Société commerciale	100%	100%
12	AFT-Agro	AFT	Kiev (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
13	Agroziom	AGZ	Soumy (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
14	Vinal Agro	VKD	Lviv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
15	Knyazhi Lany (VKL)	VZL	Lviv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
16	Zborivski Lany (VZB)	VZL	Ternopol (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
17	Agrodruzstvo Jevisovice Ukraine	AJU	Ternopol (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
18	Lishchynske*	VLY	Jytomyr (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
19	Vidrodzhennya*	VZH	Jytomyr (Ukraine)	Entreprise de services	-	100%
20	Agro Fund Terestchenko	AFT	Jytomyr (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
21	APK Novy Stil LLC	NST	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
22	APK Donets LLC	DON	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
23	Burluksoje PC	BUR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
24	Zachepilovskoje LLC	ZACH	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
25	AF Barvenkovskaya LLC	BAR	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
26	APK Ukraina Nova LLC	APK	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
27	AF Podoljevskaja LLC	POD	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
28	FG Podoljevskaja	POD	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
29	AF Ukraina Nova LLC	UNA	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
30	Lan LLC	LAN	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
31	Vybor LLC	VYB	Kharkiv (Ukraine)	Société agricole	100%	100%
32	Harmelia Trading LLC	HAR	Kharkiv (Ukraine)	Société commerciale	100%	100%
33	Agro Dom Plus	AgroDom	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%
34	Register LLC	Register	Kharkiv (Ukraine)	Entreprise de services	100%	100%

\* Vidrodzhennya a été fusionnée avec une autre filiale du Groupe, Lishchynske, en février 2015 et a cessé d'exister en tant que personne morale distincte.